

SUR REILHAC

INFORMONS NOUS

N° 17

2005



ATELIER SITE ET ARCHITECTURE

SARL Daniel MAROT
6 avenue Milhaud – 15000 AURILLAC
 **04.71.48.78.20**

URBANISME - ARCHITECTURE - DÉCORATION INTÉRIEURE
ÉTUDES PAYSAGÈRES

ASSURANCE HABITATION

ALLOSERVICES
0810 263 263

(coût d'un appel local à partir d'un poste fixe)



Votre banquier est aussi votre assureur...



CAISSE D'ÉPARGNE
D'Auvergne et du LIMOUSIN

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

L'Assurance Habitation est un contrat d'Épargne Assurance (APEL) Société Financière Régie par le Code des Assurances - R.C. 5 Paris B 350.063 030
Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin - 382 742 013 R.C. 5 - Christel Fournier

Le mot du Maire

Comme chaque début d'année, nous faisons notre bilan de l'année écoulée, mais doit-on se désoler du temps qui passe ou plutôt se réjouir de ce futur tout neuf qui nous est offert pour 2006 ?

Bien sûr, notre pensée reste encore vive sur les catastrophes naturelles en ASIE du Sud-Est, en LOUISIANE ou au PAKISTAN, et aussi sur la crise sociale des banlieues en France avec de graves violences urbaines...

Mais malgré tout, envisageons cette nouvelle année le cœur plein d'espoir et de confiance, et si déjà je vous ai présenté mes vœux lors de notre traditionnelle réunion annuelle, il m'est agréable, à travers ce bulletin de vous les confirmer et de vous entretenir en quelques lignes des réalisations effectuées en 2005 mais aussi de celles prévues pour 2006.

En 2005, le principal dossier mené à bien est celui de la réfection des rues du Haut du Bourg. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que ces travaux ont été une réussite et qu'ils s'harmonisent bien avec l'église et les maisons, avec leur style traditionnel. L'aire de retournement tient aussi une place importante.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ces travaux dans le cadre de l'aménagement "Coeur de Village" : Architecte des Bâtiments de France, Entreprises, EDF, CABA et autres.

De plus, apporter un mieux vivre aux habitants de ce quartier ne peut être qu'une satisfaction pour le Conseil Municipal.

Tous nos jeunes écoliers ont aussi à leur tour bénéficié d'améliorations dans leur école, salles repeintes, et surtout l'aménagement d'un emplacement pour la cantine, comprenant un réfectoire et une cuisine. L'espace utilisé jusqu'à ce jour était véritablement contraignant, trop petit d'une part, et générant de grandes difficultés pour confectionner les repas.

De nombreux travaux de voirie ont également été effectués de façons ponctuelles mais indispensables.

L'année 2005 a été témoin de l'inauguration des rues du Haut de REILHAC le 7 octobre 2005. Nous avons ensuite reçu Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Sociales qui a choisi la Commune de REILHAC le 9 décembre 2005 pour la signature d'une convention d'objectif dans le cadre du plan de

la cohésion sociale. Deux Contrats d'Avenir et trois Contrats d'Accompagnement à l'Emploi ont été créés sur la Commune. Et enfin nous avons reçu M Le Préfet, le 14 décembre 2005, en visite dans le Canton de JUSSAC à l'initiative du Conseiller Général Jacques MARKARIAN.

Bien sûr, pour 2006 nous allons encore parler de la Maison de Retraite, et après de nombreuses péripéties ces dernières années, dont nous vous avons informé, ce projet se concrétise. Le dépôt du permis de construire en décembre 2005 devrait nous permettre d'accéder de façon assez rapide au lancement des appels d'offres.

Les crédits PLS (Prêts Locatifs Sociaux) nous ont été accordés, passage obligé pour la construction du bâtiment, pour bénéficier d'une TVA à 5,5% et permettre aux personnes âgées de recevoir l'allocation logement. Le coût total atteindra 5 millions d'euros. La part à financer par les Communes s'élève à 10% environ, les aides apportées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladies, les Caisses Retraites, etc... pouvant y être incluses. Le chantier devrait débuter en juin 2006 et se terminer fin 2007. Cette opération devrait permettre la création de plus de 40 emplois.

Au passage, j'en profite pour souhaiter une bonne retraite à Monsieur RIGOU, Président des Cités Cantaliennes de l'Automne (organisme choisi pour gérer l'EHPAD), et à Monsieur MONSERAT, son directeur, et les remercier de l'aide apportée pour la réalisation de ce projet. En même temps je me félicite de l'arrivée de Monsieur Henri LANTUEJOL, docteur en médecine, et de Monsieur BERTUIT, et tant que Président et Directeur des Cités Cantaliennes de l'Automne, avec lesquels de très bons contacts se sont déjà établis.

Pour 2006, un projet de lotissement est à l'étude. Une douzaine de constructions sont prévues avec quelques locatifs. Il se situera près de la Maison de Retraite. Cet ensemble devrait parfaitement s'intégrer dans la Commune, suite aux études réalisées par le CAUE, et l'Architecte Mr MAROT avec la participation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Apporter un mieux vivre aux habitants de notre Commune, créer les conditions favorables pour accueillir tous ceux qui désirent y vivre ou s'y installer, donner aux jeunes qui doivent s'en aller pour travailler, l'envie d'y revenir, sont pour le Conseil Municipal et



moi-même nos principales motivations. Pour y parvenir complètement, nous avons aussi besoin de tissu associatif sans lequel il n'y aurait plus de vie dans nos communes. Que ceux qui y participent soient sincèrement remerciés. Je ne dirai jamais assez que le bénévolat mérite nos encouragements et notre admiration.

Merci également à tout le personnel communal, aux membres du CCAS et aux différents services administratifs du Département pour l'accueil et l'aide précieuse qu'ils nous apportent.

Pour terminer mon propos, je dois aussi remercier la CABA pour sa participation, dans le cadre de sa compétence, aux divers travaux effectués dans la Commune, et à sa volonté de donner à un bassin de vie de 50 000 habitants, un centre aquatique permettant de satisfaire à la fois les attentes du grand public, des scolaires, des clubs sportifs. Ce centre ouvrira ses portes au 1er trimestre 2007.

D'autres programmes ont été lancés :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 5 ans avec une aide de 320 000 Euros par an (voir le détail dans "Agglomag" de novembre 2005).
- La construction de la grande Halle de 3 920 m², avec une salle de 2500 places ou 4500 spectateurs debouts, située place du 8 Mai. Son ouverture est prévue pour 2007.
- La Zone d'Activité d'Esban, et la Zone Commerciale de La Sablière. Ces opérations d'importance vont permettre de maintenir une activité soutenue pour les entreprises Cantaliennes et le dynamisme du Bassin, mais aussi le maintien de l'emploi et de son développement

Reilhacoises et Reilhacois, envisageons cette nouvelle année avec confiance et le cœur plein d'espoir.

Jean-Pierre PICARD

Administration de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire Jean-Pierre PICARD
 1^{er} Adjoint Louis FAUGERE
 2^{ème} Adjoint Maurice LABERTRANDIE
 3^{ème} Adjoint André FREYSSINIER
 4^{ème} Adjoint Christian VIDAL
 Conseiller Délégué Bernard LAVEISSIERE

Conseillers Municipaux :

FONTANILLE Viviane JONCHERE Marie-Hélène
 VERNET Francis CLAVEYROLE Christophe
 BOULDOYRE Simon SOUBRIER Christiane
 MIGINIAC Josiane APCHIN Ginette
 SERONIE Jean-Pierre

COMMISSIONS

Commission : Travaux - Equipement - Voirie - Bâtiments communaux

J-P. PICARD - L. FAUGERE - J-P. SERONIE - S. BOULDOYRE - F. VERNET - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Milieu Associatif - Sports

J-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - C. CLAVEYROLE - F. VERNET - B. LAVEISSIERE - J. MIGINIAC - M-H. JONCHERE - S. BOULDOYRE

Commission : Finances - Informations communales

J-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - B. LAVEISSIERE - C. CLAVEYROLE

Commission : Urbanisme - POS - Environnement - Communications extérieures

J-P. PICARD - C. VIDAL - J. MIGINIAC - B. LAVEISSIERE - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - G. APCHIN - F. VERNET.

Commission : Affaires scolaires

J-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - J. MIGINIAC - S. BOULDOYRE - G. APCHIN - V. FONTANILLE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD
 Viviane FONTANILLE - Ginette APCHIN - Simon BOULDOYRE - Christiane SOUBRIER - Marie-José LABERTRANDIE - Juliette LAPOUBLE - Marie-Louise COSTES - Isabelle MEYNIEL.

Délégués aux Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Louis FAUGERE et Jean-Pierre SERONIE

Syndicat Intercommunal du Col de Légal :

Bernard LAVEISSIERE et Christophe CLAVEYROLE

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA

Voirie : Laurent BEGUET

Le personnel de service : Renée SALLES :

Agent de Service Ecole Maternelle

Josette PLANCHON, Agent d'Entretien

Claudine LAJARRIGE, Agent d'Entretien

TARIFS MUNICIPAUX

- Garderie : L'heure : 1,30 €
 de 7 h 30 à 8 h 20 et
 de 16 h 30 à 19 h
 Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30
 Mercredis libérés de 7 h 30 à 12 h 30

- Cantine scolaire :
 Ticket à la semaine 7,45 €
 Ticket occasionnel 2,35 €

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63
 Fax : 04 71 63 00 64

Horaires d'ouverture :

Mardi 8 h 00 - 12 h 00
 13 h 30 - 17 h 30
 Mercredi 8 h 00 - 12 h 00
 Jeudi 8 h 00 - 12 h 00
 13 h 30 - 17 h 30
 Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
 13 h 30 - 17 h 30
 Samedi 8 h 00 - 12 h 00

ECOLE

Tel : 04 71 63 00 50
 De 8 h 30 à 11 h 30 et
 de 13 h 30 à 16 h 30

BIBLIOTHEQUE

Lundi de 14 h 00 à 17 h 30
 Mercredi de 14 h 00 à 17 h 30
 Vendredi de 14 h 00 à 17 h 30
 Samedi de 9 h 00 à 11 h 00

ATELIER CUISINE

Le 3^{ème} mercredi de chaque mois, même pendant les vacances scolaires, de 14 h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente de REILHAC.

ATELIER CYBERCANTAL A REILHAC

Cet atelier est animé par M Nicolas BENARIAC que vous pouvez contacter au 06.77.74.11.44.

Il est ouvert les vendredis de 17 h 00 à 19h00, les semaines impaires, à la Salle de la Garderie de l'Ecole (accès par la cours de l'Ecole). Le calendrier est consultable en Mairie.

Sommaire

Le mot du Maire.....1	Maison de retraite16 et 17
Administration de la commune...2	Football Club Reilhacois...18 et 19
Salle polyvalente3	Club 3 ^{ème} Âge (Naucelles-Reilhac) 19
Au fil des réunions du Conseil Municipal4 à 6	Anciens combattants20
Budget 2004.....7	Comité des fêtes.....21
Don du sang - Col de Légal8	ACCA - Les amis de Broussette
Travaux9	Gym22
Urbanisme10 et 11	Associations.....23 et 24
CCAS - Téléthon12	FNCA24
Vœux du Maire13	Centre Intercommunal de la
Visite du Sous-Préfet.....13	Vallée de l'Authre25
APE.....14	Associations communales26
Le Tilleul Reilhacois15	Vallées des Poètes.....27

ETAT CIVIL

Naissances :

ARNAL Mathieu	28 février	Reilhaguet
CHAINET Camille-Henri	18 décembre	Reilhaguet
CLAVEYROLE Chloé	29 septembre	Lot Les Violettes
DABBOUSSI Rayan	08 Mai	Cap Del Couderc
RIBERYOTTE Maxime	24 septembre	16 Lot Les Violettes
URIET Rémy	19 juin	Le Pont de Recoulet
VIEUX Tom	07 septembre	Impasse des Landes
VIGIER Gwendoline	11 février	Les toubeyre

Mariages :

JACQUES Lionel et CONSTENSOU Sophie	le 9 juillet
MONTOURCY Laurent et DOYEN Geneviève	le 11 juin

Décès :

BLANC Jean-Pierre	le 21 mars	Reilhaguet
BOULDOYRE Philippe	le 27 décembre	38 Cité des Landes
FONTANILLE Marcel	le 3 septembre	Brousse
LAVEYSSIERES René	le 2 octobre	Jussac
LOUSTALNIAU Anna	le 8 juillet	Le Bourg
OLS Denis	le 29 Novembre	Brousse
REY Angèle	le 11 novembre	Brousse
SOUBRIER Michel	le 1 ^{er} juillet	Lasplagne
TERRISSE Jean-Paul	le 3 avril	13 Cité des Landes

Administration de la commune

OPERATION D'AMELIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIERE COMMUNAL

Les habitants de "nom de commune" le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure à mettre en place il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté)

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

En fait, la solution consiste pour les communes à mettre en oeuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 22236-4, L. 2223-18 et 18, R2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacement concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture ou Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer pourront être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Notre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité sera assistée tout au long de la procédure de reprise par un cabinet spécialisé en matière de restructuration de cimetière : le Groupe ELABOR.

Nous aurons bien sûr l'occasion durant ces trois prochaines années de revenir sur le sujet pour vous tenir informés cependant nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant ces informations auprès des proches ou de famille ayant déménagé, de façon à ce que les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

"la municipalité"

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente est à consulter en Mairie.

Une caution de 200.00 Euros est demandée pour toute location de la salle par un particulier.

Rappel des tarifs, inchangés depuis le 1^{er} janvier 2004

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Samedi 7 janvier
- Samedi 27 janvier
- Samedi 28 janvier
- Vendredi 17 février
- Vendredi 03 mars
- Dimanche 05 mars
- Samedi 11 mars
- Vendredi 17 mars
- Vendredi 31 mars
- Vendredi 14 avril
- Vendredi 28 avril
- Lundi 1^{er} mai
- Samedi 20 mai
- Samedi 24 juin
- Samedi 1^{er} juillet
- Dimanche 3 septembre
- Samedi 25 novembre

- Commune
- A.P.E
- A.C.C.A.
- Le Tilleul Reilhacois
- Football Club Reilhacois
- C.C.A.S
- A.P.E
- A.P.E
- Football Club Reilhac
- Le Tilleul Reilhacois
- Football Club Reilhacois
- A.P.E.
- Football Club Reilhacois
- Le Tilleul Reilhacois
- A.P.E.
- Les Amis de Broussette
- Le Tilleul Reilhacois

- Cérémonie des vœux
- Concours de Belote
- Repas
- Concours de Belote
- Concours de Belote
- Repas des Aînés
- Carnaval
- Concours de Belote
- Concours de Belotte
- Concours de Belote
- Concours de Belotte
- Muguet
- Tombola
- feu de la St-Jean
- Fête des Écoles
- Fête Brousse
- Assemblée Générale

An fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2005

1 - Demande de subvention DGE – Année 2005 : Aménagement des rues du Bourg

Ce dossier annule et remplace le précédent élaboré en avril 2004, suite aux observations formulées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Estimation des travaux HT : 150 482.00 euros.

2 - Subventions et participations exceptionnelles

Aide financière accordée à l'Association de Gym Volontaire de REILHAC de 200.00 euros.

Suite à l'intervention des « Francas » pour « Macadam Circus », participation de la Commune de 160.00 euros.

3 - Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2005

Indemnité aux agents recenseurs et coordonnateur

1916.00 euros sont attribués par l'Etat.

Le coordonnateur, Mr FAUGERE a perçu 150.00 euros.

Les deux agents recenseurs Mme BERGERON et Mme LEYBROS ont reçu 1 000.00 euros chacune.

Les crédits étaient inscrits au Budget 2005.

4 - Recrutement d'un agent CES

Fin de contrat de CES de Mme MERCIER au 31/12/2004.

Contrat de 6 mois renouvelé avec accord de la DDTE.

Séance du 7 mars 2005

1 - Carte scolaire

Opposition du Conseil Municipal à la fermeture d'un poste à l'Ecole sur proposition de l'Inspectrice d'Académie.

2 - Maison de Retraite : Mission de Maîtrise d'Oeuvre

La Commission d'appel d'offres de la Commune, en présence de trois architectes représentant le Conseil de l'Ordre des Architectes, réunie le 11 décembre 2004, a retenu, après vote à bulletin secret, le projet de Mr MAROT, Architecte à AURILLAC.

Des primes de 4 600.00 euros ont été octroyées aux projets non retenus.

3 - Travaux d'aménagement des rues du Bourg 2ème tranche

Mission de Maîtrise d'Oeuvre
Mission confiée à la DDE.

Proposition de rémunération de 5 370.00 euros HT.

Accord du Conseil Municipal.

4 - Travaux des rues du Bourg 2ème tranche – Choix des entreprises

Avis d'appel public lancé le 27 janvier 2005.

Cinq entreprises ont remis une offre.

L'entreprise EUROVIA, la mieux classée, et la plus avantageuse économiquement est choisie.

5 - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – Choix du Bureau d'Etudes

Le 27 mai 2004, le Conseil Municipal décide de prescrire le Plan d'Occupation des Sols, en le mettant sous forme de Plan Local d'Urbanisme, et de confier sa réalisation à un Bureau d'Etudes.

Suite à une consultation, le Conseil Municipal retient la proposition du Bureau d'Etudes « Campus Développement » pour un montant de 19 500.00 euros HT.

6 - Création d'un poste d'Agent d'Entretien Qualifié suite à avancement de grade

Laurent BEGUET, Agent d'Entretien, bénéficie d'un avancement de grade et le Conseil Municipal a créé un poste d'Agent d'Entretien Qualifié.

7 - Subvention Ecole : Activité théâtrale

Une subvention de 300.00 euros attribuée en 2004, non utilisée, est reconduite en 2005 et sera versée à la coopérative scolaire.

Séance du 7 avril 2005

1 - Approbation du Compte de Gestion 2004 (Budget Principal, MAPAD et CCAS)

Le Conseil Municipal, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31

décembre 2004, et sur l'exécution du budget 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, déclare que ce compte de gestion dressé pour 2004 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

2 - Vote des Budgets Primitifs 2005

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité avec une augmentation des taux des taxes de 1.98 % pour un résultat attendu de 206 000.00 euros.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 528 409.20 euros, avec un excédent de fonctionnement de 19 870.55 euros.

Le montant global des subventions accordées aux associations s'élève à 9 500.00 euros.

3 - Restructuration du cimetière

Une restructuration du cimetière est en cours avec le Groupe Elabor, incluant une procédure de reprise des tombes en l'état d'abandon. Lorsque celle-ci arrivera à son terme, les concessions reconnues abandonnées seront reprises par la Commune et réattribuées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette procédure.

4 - Contrat d'Assistance du service Intérim auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire est autorisé à signé des contrats avec le Service Intérim du Centre de Gestion pour les remplacements d'agents momentanément indisponibles.

5 - Aménagement des rues du Haut du Bourg – Acquisition de terrain

Le Conseil Municipal a accepté l'acquisition des parcelles AE n°27 et n°28, nécessaires à la construction de l'aire de retournement. Le coût est de 11 000.00 euros, somme versée aux propriétaires, Messieurs OLS.

Séance du 9 juin 2005

1 - Avis pour la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de Leyritz Commune de CRANDELLES

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral ; elle s'est déroulée du 26 avril au 26 mai 2005. Le Conseil Municipal était appelé à donner son avis sur ce projet. Après examen du rapport émis par le Bureau d'Etude, pour un élevage de 170 vaches laitières, 400 veaux et 300 porcs, le Conseil Municipal donne un avis défavorable pour motifs de précaution sur les effets d'un épandage en forte pente, pouvant générer une sérieuse pollution sur les ruisseaux et la rivière de l'Authre.

2 - Travaux supplémentaires : aménagement des rues du Bourg

Il faut prévoir le remplacement d'une clôture de 27 ml pour un coût de 2 624.40 euros HT, et de tampons eaux usées pour un coût de 967.75 euros HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

3 - Travaux de restructuration des classes : choix des entreprises

5 entreprises ont déposé une offre. 3 ont été retenues :

- 1er lot : Entreprise LABERTRANDIE
7 775.91 euros TTC
- 2ème lot : Entreprise CONRIE
1 514.00 euros TTC
- 3ème lot : Entreprise SAVIGNOL
2 964.88 euros TTC

4 - Personnel Communal

Mme SALLES part à la retraite le 31 août 2005. Elle est remplacée par Mme LAJARRIGE Claudine occupant déjà les fonctions d'ASTEM. Son horaire hebdomadaire passe de 18/35ème à 29/35ème.

5 - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le Contrat CES de Mr MOHAMEDI Belbeir se termine le 12 juin 2005. Son contrat sera transformé en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), avec une durée hebdomadaire de 24 heures, et ce, du 13 juin 2005 au 12 juin 2006.

6 - Demande d'acquisition de terrain et de chemin

Demandes faites par Mr WALTER et Mr LEYBROS.
Après estimation des domaines à 10

euros le mètre carré, le Conseil Municipal autorise l'aliénation de ce chemin communal.

7 - Ligne de trésorerie

Se terminant en avril 2005, elle est renouvelée avec la Caisse d'Epargne.

8 - MAPAD : Demande de subvention

Le coût estimatif des travaux est de 4 578 655.00 euros HT.

Celui des équipements est de 423 000.00 euros HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander une subvention au Sénateur Monsieur JARLIER au titre de la réserve parlementaire.

9 - MAPAD : participation aux frais d'étude pour 2005

Les Communes adhérentes au projet de création de la Maison de Retraite s'étaient engagées à participer aux frais d'études : 5 euros par habitant (sur la base de la population DGF).

10 - Servitude de passage

La demande de permis de construire de Monsieur PERE sur les parcelles AH n°142 et n° 29 est soumise à une autorisation de passage pour la voirie. Le Conseil Municipal accepte cette servitude.

Séance du 12 octobre 2005

1 - Travaux d'aménagement des voies communales de Reilhaguet

Choix des entreprises
3 Entreprises ont déposé une offre, et c'est l'Entreprise EUROVIA qui a été retenue pour un montant de travaux de 17 908.00 euros.

2 - Travaux de ravalement de façades de la Salle Polyvalente

Choix des entreprises
Une seule entreprise répond à l'offre ; l'Entreprise SAVIGNOL est choisie.

3 - Acquisition d'un arroseur pour le terrain de foot

La commission « Terrain de Foot » propose l'acquisition d'un arroseur automatique pour le terrain pour un coût de 1 607.81 euros.

Le Conseil Municipal accepte, et en

contre-partie, le Football Club s'engage à payer la consommation d'eau.

4 - Personnel Communal :

Augmentation des horaires de travail

La création d'une salle supplémentaire à la cantine exige l'augmentation des horaires de Mme PLANCHON, cantinière ; et, vu le nombre de repas, la durée hebdomadaire sera de 3 heures en plus.

5 - Convention pour cession/acquisition de terrain Commune/Mr COUDERC Philippe

Mr COUDERC souhaite acquérir la parcelle AE 179 de 165 m² appartenant à la Commune pour lui permettre d'accéder à la parcelle AE 138 où la construction de 4 à 5 maisons est projetée.

6 - Centre omnisports intercommunal de NAUCELLES

Actuellement il n'y a qu'un seul gymnase à JUSSAC.

Pour permettre de satisfaire aux besoins des communes périphériques, la Commune de NAUCELLES envisage d'en construire un. Une demande de participation est demandée à la Commune de REILHAC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour participer au financement de cette structure sur un fond limité à 3 % des travaux HT.

La participation s'élève à 10.00 euros par habitant soient 10 130.00 euros pour la Commune de REILHAC. Ensuite, une contribution au financement des frais de fonctionnement sera demandée au prorata du temps d'utilisation.

7 - MAPAD - Désignation d'un bureau de contrôle

Un bureau de contrôle technique est nécessaire pour la construction de la Maison de Retraite. 4 propositions ont été reçues. L'entreprise SOCOTEC est choisie. Les crédits seront inscrits au budget MAPAD.

8 - Autorisation pour la Loi sur l'Eau
Pour l'implantation de la Maison de Retraite sur un terrain supérieur à

Au fil des réunions du Conseil Municipal

un hectare, le Code de l'Environnement exige d'établir un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le Cabinet CIDEE réalisera cette prestation, pour un coût de 3 000.00 euros HT (inscrit au budget de la MAPAD).

9 - Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre

Participation aux transports

Le Conseil Municipal accepte de participer chaque année aux frais de transport justifiés par les actions et activités du Centre Social de la Vallée de l'Authre au prorata du nombre d'habitants. La participation 2005 est de 368.00 euros.

10 - Acquisition de terrains par Mrs WALTER et LEYBROS

Mr WALTER a acquis 200 m² de terrain, et Mr LEYBROS un chemin de 20 m² ainsi qu'un morceau de terrain de 80 m² sur la parcelle AH, soit une superficie de 100 m².

Le Conseil Municipal accepte le prix de vente de 10 euros le m² (Les frais de vente étant à la charge des acquéreurs).

Séance du 14 décembre 2005

1 - Convention pour la gestion de l'E.H.P.A.D.

Une convention doit être signée entre la Commune de REILHAC et l'Association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne », relative à la gestion de la future Maison de Retraite.

Après présentation par notre Maire, le Conseil Municipal accepte cette convention.

2 - Logiciels informatiques pour la Mairie

Sur proposition du fournisseur de logiciels « JVS Mairistem », et accord du Conseil Municipal, un contrat a été signé entre la Commune et JVS Mairistem avec mise à disposition d'un micro-ordinateur, d'une imprimante et de divers services : maintenance des logiciels, assistance illimitée sur site, etc...

Le Forfait annuel est de 2 341.00 euros HT, pour un contrat d'une durée de trois ans.

3 - Participation à la Structure Multi-Accueil de NAUCELLES

A la création du Centre Social Intercommunal, il a été décidé entre

les communes membres de maintenir la structure multi-accueil de la petite enfance hors champ de compétence du Centre Social. Une convention a ainsi été signée, et la participation est définie comme suit :

- 50 % à la charge de la Commune de NAUCELLES

- 50 % à la charge des autres communes au prorata du nombre d'enfants de moins de 4 ans.

Le coût pour 2005 est de 2 507.00 euros pour la Commune de REILHAC, diminué des participations de la CAF et de la MSA, versées directement à la Commune.

4 - Adhésion à l'AFAPCA

Le Conseil Municipal est d'accord pour signer la convention avec l'Association pour la Formation et l'Accompagnement des personnes en Contrats Aidés qui prévoit un accompagnement des salariés (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi et Contrats d'Avenir).

La Commune a recruté 2 personnes en Contrat d'Avenir et 3 en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi.

Le coût de l'adhésion annuel est de 45 euros annuel.

A. F.

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'Identité - Validité 10 ans
 - Première demande : extrait d'acte de naissance - copie du livret de Famille - 2 photos d'identité - facture E.D.F. ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
 - Renouvellement : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
 - Passeport - Validité 10 ans
 - Première demande : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - timbre fiscal 60 F - livret de famille - justificatif domicile.
 - Renouvellement : ancien passeport - timbre fiscal 60 F - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile. Pour les mineurs Timbre Fiscal 30 F - Validité 5 ans.
 - Fiche d'Etat-Civil
- Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Urbanisme / Construction :

Pour toute construction supérieure à 20 m² : obligation de déposer un permis de construire.

Pour toute construction inférieure à 20 m², pour les clôtures, les modifications de façades, de toiture... : obligation de déposer une déclaration de travaux.

Imprimés à disposition au secrétariat

Pensez à régulariser votre situation car il peut être exigé la démolition des constructions non autorisées.

3 - Recensement Service National

Les jeunes de 16 ans révolus sont invités à se faire recenser à la Mairie.

4 - Assistante sociale

Permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie de REILHAC 04.71.63.00.63

5 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- ANPE - Maison de l'Emploi
16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 4, rue de Versailles - Aurillac - 04 71 45 59 20
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 58 00
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 57 00
- UDAF - Information des familles
9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 50, rue des carmes - Aurillac - 04 71 48 49 64
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural
9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades...
30, av. Millaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- SIAD - Service de Soins à Domicile
1, rue de la Jordanne - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie
Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme
Rue du Coq Vert - Aurillac - 04 71 48 82 31
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10

Budget 2005

Le 7 Avril 2005, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder au vote du budget primitif 2005. Après présentation des propositions, le budget principal et budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Les résultats de l'année antérieure ayant été repris au budget primitif, il n'y a pas eu de budget supplémentaire. Les modifications budgétaires ont été enregistrées par des virements de crédits.

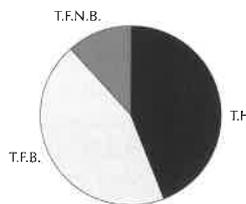
Le montant du budget primitif 2005 s'établit à 1 524 897.36 € se répartissant comme suit :

Section de Fonctionnement : 528 409.20 €

Section Investissement : 996 488.16 €

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2004 :

T.H	90 599.00 €
T.F.B	91 292.00 €
T.F.N.B	24 125.00 €
TOTAL	206 016.00 €



Ces contributions directes représentent 38,83 % des recettes du budget de fonctionnement.

Évolution des taux des trois taxes communales :

	Taux 2000 et 2001	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005
T.H	14.48	17.70	15.16	15.46	15.77
T.F.B	19.88	20.18	21.39	21.82	22.25

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

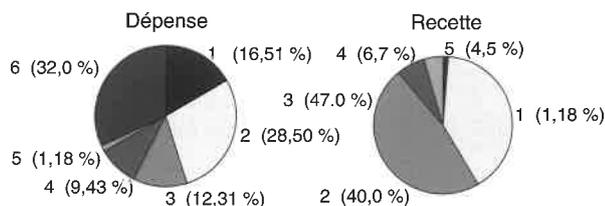
Les dépenses se décomposent comme suit :

1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers.	99 620.00 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	144 830.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, les participations au Syndicat du Col de Légal, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	73 695.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	5 764.20 €
5 - Dépenses imprévues	5 764.20 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	162 000.00 €

Les recettes

1 - Ventes de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	11 500.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	216 300.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	247 662.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC et travaux en régie.	36 600.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2004)	16 347.20 €

Répartition en pourcentage :



BUDGET MAPAD :

Le budget de la Maison de Retraite s'élève à

- en section de fonctionnement : 19 870.00 € qui représente l'excédent de fonctionnement reporté qui est affecté en totalité à la section d'investissement.

Une subvention de 15 000 € (réserve parlementaire) a été attribuée pour la construction de la maison de retraite. Une participation de 5 € par habitant a été votée par les communes adhérentes à la MAPAD pour les frais d'aménagements non pris en charge dans le financement de la Maison de Retraite, ce qui représente pour 2005 la somme de 46 000 €.

L'Adjoint aux Finances
André FREYSSINIER

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'élévent à 996 488.16 €

* Opérations financières comprenant	486 696.16 €
- le report de l'exercice 2004	325 696.16 €
- les remboursements du capital d'emprunt	157 000.00 €
- Travaux en régie	4 000.00 €
* Programme de voirie :	406 523.00 €
- Voirie des rues du Haut du bourg	196 423.00 €
- Aménagement et honoraires accès Maison de Retraite	141 000.00 €
- Conception Projet Cour de Village Etude aménagement traverse de Brousse	12 000.00 €
- Travaux d'aménagement voies de Reilhaguet	1 100.00 €
- Travaux d'aménagement voies communales (églantines)	15 000.00 €
- Honoraires aménagement de voiries diverses	39 000.00 €
* Restructuration des classes	2 000.00 €
* Restructuration du cimetière	25 000.00 €
* Dénomination des rues	5 500.00 €
* Travaux Eclairage Public	7 769.00 €
* Aménagement de bâtiments communaux (salle polyvalente, porte intérieure mairie, finition appartement)	16 000.00 €
* Elaboration de Plan Local d'Urbanisme	12 300.00 €
* Acquisition de matériel (panneaux signalétiques, benne véhicule, illuminations de Noël)	24 000.00 €
	12 700.00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subvention Etat (DGE)	37 592.00 €
Subvention Conseil Général (FEC, Opération Cour de Village et Aménagement Lotissement)	87 442.00 €
Vente de terrains lotissement	55 000.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	260 117.16 €
Subvention Etat (P.L.U.)	7 800.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	162 000.00 €
Fond de Compensation TVA et Taxes Locales d'Équipement	21 357.00 €
Emprunt à prévoir	365 000.00 €

Subventions aux associations :

APE ECOLE PUBLIQUE	
Subvention habituelle :	1 037.00 €
Sortie Futuroscope	1000.00 €
Activités extra scolaires :	915.00 €
Sub exception (DDJS) Acti Culturelles :	400.00 €
Coopérative scolaire : activité théâtre	300.00 €
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE CANCER	77.00 €
COMICE AGRICOLE JUSSAC	46.00 €
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	76.00 €
PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	23.00 €
FOOTBALL CLUB REILHACOIS	
Subvention habituelle :	1 067.00 €
Association Anciens d'Algérie	31.00 €
F.A.L.	23.00 €
Ass. Jeunesse et Plein Air	31.00 €
Association de PECHE	16.00 €
Le tilleul Reilhacois	260.00 €
La quille reilhacoise	77.00 €
COMITE DES FETES	990.00 €
Comité des Fêtes (podium pour fête)	210.00 €
Bibliothèque sonore	46.00 €
Club Canin Cantalien	153.00 €
Club des Aînés	230.00 €
A.C.C.A.	229.00 €
EPICERIE SOCIALE	152.00 €
VALLÉE DES POETES	100.00 €
Association donneurs de sang	150.00 €
Association de GYM	250.00 €
Association de GYM (sub exceptionnelle)	200.00 €
Les Amis de Broussette	150.00 €
Assoc Anciens Combattants	100.00 €
Médecins du Monde : sinistrés d'Asie	500.00 €
Les Francas (Macadam) circus	160.00 €
HBC NRI (Naucelles - Reilhac - Jussac)	150.00 €
TOTAL DES SUB PREUVES	9 149.00 €
PROVISION	351.00 €
TOTAL PREVU 2005	9 500.00 €

Don du sang - C.L.D.C.

Association pour le don du sang bénévole

Trois collectes ont eu lieu en janvier, juin et octobre, avec collation et distribution de gadgets.

Le 21 mai : Journée de promotion du sang pendant laquelle étaient organisées des randonnées suivies d'un goûter.

Le 3 juin : Distribution de cadeaux et de goûters aux enfants des écoles ayant participé à la promotion du Don du Sang.

L'assemblée générale a eu lieu le 28 janvier 2005. Le bureau reste inchangé.

Elle a été suivie d'un repas au restaurant « MOLINA » de JUSSAC.

L'Association du don du sang a participé au Téléthon

Des cartes anniversaires ont été envoyées aux jeunes ayant eu 18 ans pour les sensibiliser à cette cause nationale du Don du Sang

Le calendrier des collectes pour l'année 2006 est le suivant :

- jeudi 12 janvier à partir de 15h30 à la salle polyvalente de JUSSAC

- lundi 29 mai à partir de 15h30 à la salle polyvalente de JUSSAC

- mardi 10 octobre à partir de 15h30 à la salle polyvalente de JUSSAC

Le Bureau

La composition du bureau

PRÉSIDENTE : VERCHERE Jeannette
15250 Jussac

VICE-PRÉSIDENT : BONNET Joseph
1520 Jussac

TRÉSORIER : PUECH Cécile
15250 Jussac

Secrétaire : ROLLAND Yvette
15250 Reilhac

SECRÉTAIRE-ADJOINT : APCHIN Ginette
15250 Reilhac



C.L.I.C.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

Une permanence a lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois à la Mairie de REILHAC, de 14h30 à 16h00. (Tel : 04.71.63.00.63)

Le CLIC est un lieu unique d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à disposition des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage. Il prend en compte tous les éléments de la vie quotidienne : soins, accompagnement, environnement, vie sociale, etc...

Le CLIC a pour objectif d'améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile (santé, social, établissements et autres services). Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité



Centre Local d'Information et de Coordination

12 rue de la Coste 15000 Aurillac

Tel. 04 71 45 47 46 ccas-clic@mairie-aurillac

Accueil public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

- Soins,
- Accompagnement,
- Environnement,
- Vie sociale,
- ETC...

COORDONNÉES DE VOTRE COMMUNE

ARPAJON S/C - AURILLAC - AYRENS - JUSSAC - LAROQUEVIEILLE -
MANDAILLES - MARMANHAC - NAUCELLES - REILHAC - ST-CIRGUES -
ST PAUL DES LANDES - ST-SIMON - VELZIC - VEZAC - YOLET
AINSI QUE D'AUTRE COMMUNES QUI DÉLIÈRONT PROCHAINEMENT

Travaux

Voiries

aménagement des rues du bourg

Les rues desservant la partie haute du bourg situé à l'arrière de la mairie présentaient un revêtement en mauvais état nécessitant une réfection totale.

Par ailleurs ces rues, dans leur partie supérieure, sont étroites et ne permettaient pas le stationnement et le retournement des véhicules était quasiment impossible.

De plus, compte tenu de la topographie des lieux : rues en forte pente, propriétés en contrebas de la chaussée, il était nécessaire d'améliorer la collecte des eaux pluviales.

Ce projet étant situé aux abords immédiats de l'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques a été soumis à l'approbation de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, qui a demandé que le dossier soit légèrement modifié.

La concertation qui s'en est suivie entre la municipalité, l'Architecte des Bâtiments de France et la DDE, a permis de préciser l'aménagement à réaliser avec les prescriptions suivantes :

- éviter le traitement de la chaussée en béton bitumeux de mur à mur.
- prévoir un rang de pavés naturels en pied de

mur posés sur un lit de sable.

- laisser des espaces pour engazonnement et plantations.

- le mur de soutènement du futur parking reprendra la courbe du chemin et son arasement sera horizontal.

- l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, ainsi que la réfection de la conduite AEP et la création d'un réseau pluvial ont été réalisés dans le cadre de la mise en valeur du bourg.

Sur la base des recommandations décrites ci-dessus le projet a été totalement réalisé ; il est à noter que l'alimentation en gaz avait été réalisée en 2003 sur ce secteur et que le renforcement de la voirie a été réalisé en 2005 dans le cadre des travaux.

Malgré l'é étroitesse des rues, la quantité des réseaux enfouis n'a pas facilité la tâche des entreprises. Nous les remercions pour la qualité de leur travail et la cohésion dont ils ont fait preuve pendant les travaux qui ont amélioré considérablement le cadre de vie des habitants du Bourg de REILHAC.

La réception des travaux n'a pas fait l'objet de remarques particulières.



Les travaux à l'école

Le conseil municipal a décidé la réalisation de travaux au groupe scolaire pour améliorer la vie des enfants et leur sécurité.

Avant le début des travaux nous avons consulté la commission de sécurité et respecté les normes de sécurité et d'incendie en vigueur.

A l'achèvement des travaux la commission départementale a inspecté les travaux et a donné un avis favorable à la poursuite des activités, le 24 octobre 2005.

Pour une meilleure organisation les quatre classes sont regroupées au 1er étage.

Les travaux réalisés au cours des vacances scolaires sont :

- pour des questions de sécurité, ouverture d'une

porte supplémentaire dans deux classes.

- abaissement et isolation d'un plafond et peinture d'une classe, réfection de l'électricité et de l'éclairage.

L'escalier menant à la cour de récréation a été sécurisé par un revêtement adapté et la pose de nez de marches anti-dérapant.

La salle informatique a été déplacée et se trouve au rez-de-chaussée dans la salle de la garderie.

L'ancienne classe maternelle a été transformée en salle de restaurant scolaire en liaison avec la cuisine. Cet aménagement permet de recevoir dans de très bonnes conditions les enfants de l'école.



Travaux divers

Voirie

Pour donner suite à plusieurs observations sur la vitesse excessive des véhicules circulant sur la voirie communale de Capelle, le Conseil Municipal a décidé de rappeler, par une signalisation adaptée et réglementaire, que la vitesse est de 50 km/heure pour les emprunteurs de cette voie communale.



Salle polyvalente

Cet automne, des travaux de ravalement de façades ont été réalisés à la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal a confié ces travaux à l'Entreprise SAVIGNOL de NAUCELLES, qui les a réalisés dans de bonnes conditions.



Cité des Landes

Les travaux de construction des maisons d'habitation se terminent : 4 sont actuellement occupées, et la 5ème le sera très prochainement.

Dès que ces constructions seront terminées, les travaux de finition de voirie pourront être réalisés.



Urbanisme 2005

En 2005, la Commune de REILHAC a délivré :

- 14 Permis de Construire dont 4 pour une habitation
- 14 Déclarations de Travaux Exemptés de Permis de Construire
- 16 demandes de Certificat d'Urbanisme
- 18 demandes de Renseignement d'Urbanisme

Parmi les permis de construire déposés en 2005, il est à noter le dépôt, le 27 décembre 2005 du permis de construire de la future Maison de Retraite de REILHAC.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de REILHAC se poursuit.

1 - Contexte et contenu de la mission

* Le contexte

Désireux d'avoir une vision prospective de son territoire et d'encadrer de façon optimale le développement communal, le Conseil Municipal de REILHAC a décidé de mettre à jour son Plan d'Occupation des Sols, via une révision, et de le mettre, par là même, sous forme d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le Conseil Municipal de REILHAC a décidé de confier cette mission au Cabinet Campus Développement. Les modalités de réalisation de cette étude sont précisées dans la présente convention.

* Le contenu de la mission

La mission confiée à Campus Développement consiste à assister la commune dans la réalisation du Plan Local d'Urbanisme en établissant les documents suivants :

- Rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Règlement écrit
- Zonage
- Annexes

Pour la phase de concertation, l'équipe d'urbanistes réalisera :

- une réunion publique au niveau de l'ensemble de la Commune
- une ou plusieurs insertions dans la presse locale ou le journal communal
- un cahier à disposition du public en Mairie, de façon permanente et continue pour recueillir les observations ou suggestions du public.

L'équipe d'urbanistes assurera enfin un certain nombre de missions complémentaires :

- la rédaction du compte-rendu des réunions du « groupe de pilotage » du Plan Local d'Urbanisme, la diffusion étant assurée par la Commune,
- les modifications éventuelles à apporter après l'enquête publique après examen du rapport du commissaire enquêteur.

2- L'Etude Agricole

L'Etude Agricole de la Commune de REILHAC a été confiée à la Chambre d'Agriculture du Cantal. Elle sera prise en compte pour l'élaboration du PLU. Une réunion d'information a eu lieu le 2 décembre 2005 à la Mairie entre la Chambre d'Agriculture et les acteurs du monde agricole de la Commune.

3- Les futures zones du PLU

* Les zones U (urbanisées)

Les zones « U » représentent les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Les zones « U » délimitent donc des secteurs immédiatement constructibles.

* Les zones AU (à urbaniser) (ancienne zone A)

Les zones AU représentent les secteurs qui sont



Projet d'aménagement de la maison de retraite et du futur lotissement

destinés à être ouverts à l'urbanisation mais qui ne sont pas desservis par la totalité des réseaux et/ou un accès. Dans les zones AU, une participation financière pourra être demandée pour la réalisation des réseaux et voiries.

Il existe deux types de zone AU :

- Les zones AU indicées (AUc, AUd, etc...) où les constructions sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement. Ces zones sont destinées à devenir, à terme, des zones U (Uc, Ud, etc...)
- Les zones AU strictes qui constituent des réserves foncières et dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du Plan Local d'Urbanisme.

* Les zones A (agricoles) (anciennes zone NC)

Ce secteur est prévu pour protéger les zones agricoles. La constructibilité est très stricte : « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A ». Toute autre construction est strictement interdite. Le PLU peut néanmoins déterminer les bâtiments qui, par leur intérêt patrimonial et/ou architectural, peuvent changer de destination, à condition de ne pas compromettre l'économie de l'exploitation agricole.

* Les zones N (naturelles) (ancienne zone ND)

Ces zones représentent les secteurs à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Une certaine constructibilité peut être admise mais uniquement dans des sous secteurs de taille et de capacité limitées et à condition de ne pas porter atteinte ni à la préservation des sols agrico-

les et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. Dans ces secteurs, le règlement prévoit les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions permettant d'assurer l'insertion de ces constructions dans l'environnement et compatibles avec le maintien du caractère naturel de la zone.

En dehors de cette exception, toute construction est exclue en zone N. L'adaptation, le changement de destination et l'extension limitée des constructions existantes sont par contre admis en zone N.

Remarques :

- Les anciennes zones NB sont supprimées
- Le changement de destination des constructions existantes en zone N ou, en zone A, des bâtiments qui ont un intérêt architectural et /ou patrimonial et qui ne compromettent pas l'exploitation agricole peut être admis sous condition d'avoir un accès carrossable et de posséder l'eau potable.
- La réalisation du zonage se fait en prenant en compte :
 - La viabilité des terrains (au minimum eau + accès)
 - La loi Montagne qui s'impose aux documents d'urbanisme et notamment le principe d'urbanisation en continuité du bâti existant.
 - La localisation des bâtiments agricoles et des éventuelles marges de recul (installations classées, Règlement Sanitaire Départemental)
 - Les risques naturels (inondations)
 - L'impact paysager : le zonage, en respect de la loi Montagne et de la loi Paysages doit limiter tout mitage du paysage et interdire la constructibilité dans les zones les plus sensibles.

Christian VIDAL
Adjoint à l'Urbanisme

C.C.A.S.

Présidé par Jean-Pierre PICARD, cette commission fonctionne grâce à une subvention versée par le Conseil Municipal, suite au vote du Budget Primitif de la Commune.

Son rôle est d'apporter un soutien aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la Commune.

En 2005, le C.C.A.S. s'est retrouvé le dimanche 6 mars avec les personnes de plus de 63 ans pour partager un repas cuisiné par les membres du C.C.A.S.

Pour la Fête des Mères le 29 mai 2005, les mamans se sont vues offrir une rose comme chaque année:

Courant décembre, les personnes de plus de 70 ans ont reçu un colis de Noël, colis offert par la Municipalité et une boîte de chocolats a été remise aux personnes résidant en Maison de Retraite. 87 colis ont ainsi été distribués.

Nous vous rappelons également que la Commune de REILHAC adhère à l'Association A.B.C (Accueil Boutique Conseil) ou Epicerie Sociale, dont le but est d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficulté (surendettement passager, décès, perte de travail, divorce...)



Les dossiers sont instruits par l'Assistante Sociale intérimaire, Mme FORETNEGRE, Mme TANAVELLE ayant été mutée dans un autre service. Les permanences restent toutefois les mêmes à savoir :

- le 2ème jeudi de chaque mois à la Mairie de REILHAC de 10h00 à 12h00,
- le 1er et le 3ème de chaque mois à la Mairie de JUSSAC de 10h00 à 12h00,
- le 4ème jeudi de chaque mois à la Mairie de NAUCELLES de 10h00 à 12h00.

Composition de la Commission

- Mr PICARD Jean-Pierre, Président

- Membres élus :

Mme APCHIN Ginette
Mme FONTANILLE Viviane
Mme SOUBRIER Christiane
Mr BOULDOYRE Simon

- Membres nommés :

Mme COSTES Marie-Louise
Mme LAPOUBLE Juliette
Mme LABERTRANDIE Marie-José
Mme MEYNIEL Isabelle

Le Bureau

Vœux du Maire - visite du préfet

Les vœux du Conseil Municipal



Reilhacois et Reilhacoises en très grand nombre ont répondu à l'invitation du Maire Jean-Pierre PICARD et de son Conseil Municipal, pour les vœux de la nouvelle année 2006. Cette manifestation s'est déroulée à la Salle Polyvalente en présence de tous les Présidents d'Associations, des Membres du C.C.A.S., et de nombreuses personnalités. Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, excusé, n'a pas pu être présent.

C'est donc devant un grand nombre de participants que le Maire s'est exprimé. En quelques mots, il a retracé les événements qui ont marqué l'année 2005, en France,

mais aussi sur la Commune, où des familles ont eu la douleur de perdre un de leur membre, y compris parmi les élus du Conseil Municipal.

« Mais le temps ne s'arrête pas et la vie continue. Mes Chers Amis, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, une bonne et heureuse année ; que 2006 vous apporte la paix et la sérénité pour vivre le plus harmonieusement possible dans notre Commune ».

Il remercie ensuite le Personnel Communal et tous les responsables d'associations « ...c'est un vrai plaisir que de m'adresser à des femmes et à des hommes qui consacrent, de façon désintéressée, une partie de leur temps à des actions d'intérêt général, de solidarité, d'entraide et de partage, et tout cela réalisé dans un esprit citoyen... ».

Il s'adressait également au personnel Enseignant, aux responsables de l'Etat, aux chefs d'entreprises, aux professions libérales, aux artisans ainsi qu'aux agriculteurs, pour leur dire qu'il était très satisfait de leur participation au bon fonctionnement de la collectivité, en répondant ainsi avec efficacité aux besoins des habitants, grâce à leur compétence et à leur dévouement.

Puis sur les principaux travaux, il rappelait la réalisation de la dernière tranche dans le cadre de l'opération « Cœur de Village », des rues du haut du Bourg, dont l'inauguration s'est déroulée le 17 octobre en présence du Sous-Préfet, du Président du Conseil Général, de la CABA et des habitants du quartier. La mise en conformité de la cantine scolaire, la rénovation de la Salle Polyvalente étaient évoqués.

Enfin avant de terminer, il faisait part de la venue à Reilhac de Mr CARENCO, Directeur du Cabinet du Ministre Mr BORLOO dans le cadre d'une signature de Contrat d'Objectif à l'embauche, et de l'annonce par Mr Le Préfet du financement de 34 Prêts Locatifs Sociaux nécessaires à la construction de la Maison de Retraite, dont le permis de construire a été déposé.

Et tradition oblige, la cérémonie des vœux s'est prolongée dans la convivialité.

A. F.



Le Préfet en visite à Reilhac



Arrivé depuis peu dans le Cantal, Monsieur Le Préfet Jean-François DELAGE, a répondu à l'invitation de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, pour rendre visite au Canton de JUSSAC.

C'est au cours de ce périple que Mr Le Préfet a été reçu à la Mairie de REILHAC par Jean-Pierre PICARD, Maire, et son Conseil Municipal, en présence de Jacques MARKARIAN.

Le Maire, profitant de ce contact privilégié, lui souhaitait la bienvenue et le remerciait vivement d'avoir bien voulu se rendre sur la

Commune, car, lui a-t-il dit : « En tant que Maire, je suis fier de vous présenter l'Equipe Municipale, notre « Maison du Peuple », et tout ce qui touche à son fonctionnement. Pour moi, c'est une grande satisfaction de constater tout l'intérêt, les aides et conseils que vous apportez aux collectivités locales en tant que représentant de l'Etat, en particulier à REILHAC. »

Puis il faisait part des travaux réalisés en 2005, en particulier à l'École, peinture dans les salles de classe et surtout la mise en place d'un nouveau réfectoire pour les enfants, ainsi que la réfection des rues du Haut du Bourg, avec une aire de retournement sous le Bois du Calvaire, en respectant le site classé de l'Eglise, aidé en cela par Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

Après avoir remercié Mr Le Préfet de l'aide apportée par ses services dans le cadre de la DGE, il enchaînait sur les projets de l'année 2006 : Nomination des rues de REILHAC, et surtout la construction de la Maison de

Retraite, le permis de construire étant déposé et les crédits sociaux (emprunts) obtenus.

Après présentation de ce projet, Mr Le Préfet assurait le Conseil Municipal de son soutien et que ses services seraient à notre écoute.

Mr Le Maire le remerciait chaleureusement et lui indiquait que de très bonnes relations existaient entre ses services et la Commune de REILHAC et se félicitait qu'ils se poursuivent dans l'avenir.

A. F.



Visite officielle

Accueil en Mairie de REILHAC du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement.



C'est dans le cadre de « l'emploi, de la cohésion sociale et du logement » que la Commune de REILHAC a accueilli le 9 décembre 2005, M Jean-François CARENCO, Directeur de Cabinet du Ministre Jean-Louis BORLOO.

Etaient également présents, Mr Le Préfet du Cantal, Mr Le Sous-Préfet, Mr Le Vice-Président du Conseil Général, Mr Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Mr Le Conseiller Général du Canton de JUSSAC, Mr Le Président de l'Association des Maires du Cantal, Mr Le Directeur de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, Mme La Directrice de l'ANPE, les Elus du Canton.



et du Logement. Je tiens à vous souhaiter, au nom de tous les Reilhacois et en mon nom personnel la bienvenue à la Mairie de REILHAC, car notre Commune a toujours eu une politique sociale avancée, réfléchie et généreuse. »

Puis, après une présentation succincte de la Commune, il ne manque pas d'évoquer les différentes actions menées par le Conseil Municipal : création de 14 pavillons à loyer modéré avec l'Office HLM, la mise en place, avec cinq communes voisines d'un Centre Social Intercommunal essentiellement, dans un premier temps, en direction des jeunes, la construction d'une maison de retraite de 68 lits avec création d'une cinquantaine d'emplois avec l'aide de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, et du regroupement de 10 Communes ; et il remerciait son ministère pour l'obtention des 34 PLS (Prêts Locatifs Sociaux) nécessaires à cette réalisation, ainsi que le Préfet et le Président du Conseil Général pour leur soutien actif.

Puis s'adressant à nouveau au représentant du Ministre, « Mr Le Directeur de Cabinet, vous nous honorez d'avoir choisi avec Mr Le Préfet du Cantal, la Commune de REILHAC pour la



Reçus à la Mairie, Le Maire Jean-Pierre PICARD s'adressait au représentant du Ministre « Monsieur Le Directeur de Cabinet, je suis particulièrement heureux de vous accueillir en tant que représentant de Monsieur Le Ministre Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale,

signature d'une convention d'objectifs dans le cadre du plan de cohésion sociale... nous partageons l'objectif de votre Ministre, car en situation de crise, le traitement social du chômage ne peut qu'aider à diminuer la précarité et renforcer l'égalité des chances... aujourd'hui nous sommes fiers de permettre à quelques personnes, avec votre aide et l'appui financier de l'Etat, à croire de nouveau en l'avenir... A ce jour, au nom de la Commune de REILHAC, j'ai signé 2 Contrats d'Avenir et 3 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi... »

Sachez Mr Le Directeur de Cabinet que votre visite à REILHAC restera gravée dans nos mémoires comme un moment privilégié de l'action sociale de notre Conseil Municipal, avec l'aide de l'Etat dont vous êtes le représentant ; Reilhac vous en remercie très chaleureusement ».

Après de chaleureux remerciements, le représentant du Ministre, dont l'objectif de sa visite à REILHAC et à la Préfecture était de faire le point sur la mise en œuvre de ce plan national. Il s'est déjà traduit dans le département par 380 signatures de contrats d'avenir et d'accompagnement vers l'emploi, 59 contrats d'insertion



RHA, 88 CIE. Les conventions d'objectif, signées avec les collectivités, devraient générer de nombreux autres emplois. Il lançait un appel auprès des Elus afin de les sensibiliser à soutenir cette politique.

Le représentant du Ministre a terminé son séjour à REILHAC par une visite rapide du village, de l'Ecole et de pavillons à loyer modéré, satisfait de découvrir sur le terrain la réalité des mesures mises en place.

A. F.



Inauguration des rues du Bourg



L'inauguration s'est déroulée le lundi 17 octobre 2005.

Ces travaux d'aménagement avec réfection des voiries et mise en place d'une aire de retournement au calvaire, promise dans notre profession de foi, vient de voir sa réalisation. Ce dossier, complexe du fait de la proximité de l'Eglise classée monument historique, a fait l'objet d'une étude définie avec la collaboration de l'Architecte des Bâtiments de France, de la DDE et des divers services (CABA, EDF, France Télécom).

C'est donc un pas en avant pour les habitants de ce secteur, et un de plus pour la Commune de REILHAC, impliquée dans l'opération « Cœur de Village ».

De nombreuses personnalités étaient présentes à cette inauguration, Mr Le Préfet, le Président du Conseil Général, le 1er Vice-Président de la CABA représentant le Président Jacques MEZARD, le Conseiller Général du Canton de JUSSAC, de nombreux élus du Canton, le trésorier d'Aurillac Banlieue, les Directeurs et Chefs de Services, les Présidents d'Associations de REILHAC, et de nombreux habitants du haut du bourg.

Après avoir coupé le ruban et effectué une visite dans les rues, une réception s'est déroulée à la Mairie en présence du Conseil Municipal, où le Maire Jean-

Pierre PICARD, retraçait les différentes étapes de cette réalisation :

« C'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour inaugurer la dernière tranche de travaux de notre Cœur de Village.

Notre Commune est très honorée de recevoir ensemble à cette occasion, Mr le Sous-Préfet, Mr le Président du Conseil Général, Mr le Président de la CABA et les personnalités locales.

Je ne vais pas vous imposer, Mr le Sous-Préfet une nouvelle présentation de la Commune de REILHAC ayant déjà eu l'occasion de la faire lors de votre visite cantonale initiée par Jacques MARKARIAN, le 20 novembre 2004.

A cette occasion, nous avons arpenté les rues que vous venez d'inaugurer et vous aviez pu vous rendre compte que la politique d'Amélioration du Cadre de vie que la commune mène depuis quelques années commençait à se faire cruellement sentir dans cette partie de notre bourg.

Cette réalisation nous tenait à cœur parce qu'elle contribue largement à amé-

liorer le cadre de vie de nos concitoyens et donne une identité forte à notre village en s'articulant parfaitement avec l'Eglise inscrite sur la liste des Monuments Historiques.

Je veux rendre hommage à tous les concepteurs de ce projet pour leur parfaite coordination, Etat, Département, CABA, Commune, Syndicat d'Electrification, EDF et France Télécom. Sans oublier, la famille OLS qui a accepté de nous rétrocéder le terrain nécessaire.

Il s'agissait en effet d'un chantier très important puisque le montant de la dépense publique s'élevait à 171 000 € H.T..

Les travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions grâce à la parfaite collaboration des différents services et des entreprises que je tiens à remercier, il s'agit notamment de l'entreprise EUROVIA et de l'Entreprise LAVIGNE.

L'élaboration du projet et son suivi réalisé par la Subdivision d'Aurillac Nord, sous l'autorité de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, mérite aussi tous nos compliments.

L'Etat a toujours accompagné financièrement la commune pour nous permettre de réaliser des travaux de cette importance. Dans cette opération, nous avons reçu, au titre de la DGE, une somme de 33 542 €,



Monsieur le Sous-Préfet, je vous en remercie très vivement.

Grâce à l'appui de notre conseiller Général, Jacques MARKARIAN, nous avons obtenu une aide conséquente du FEC pour 41 172 € et 8 641 € au titre de l'Opération Cœur de Village.

Vous me permettez donc de remercier, Monsieur Vincent DESCOEUR, Président

Inauguration des rues du Bourg



ritage de notre passé séculaire.

C'est en quelque sorte, rendre présent notre passé et anticiper sur le Futur.

Mais nous sommes conscients que sans toutes ces aides, cet aménagement ne serait toujours qu'un beau projet sur un papier.

Le futur, c'est bien entendu, notre projet de la Maison de Retraite.

Nous venons d'avoir la confirmation que les 34

Prêts Locatifs Sociaux nous seraient attribués dès cet automne. Dans la foulée, le permis de construire va être déposé.

Le terrain retenu pour la construction est situé dans une zone pavillonnaire sous l'Ecole.

Le jury et la commune de REILHAC ont choisi le projet de Daniel MAROT qui a proposé le projet correspondant aux objectifs de s'intégrer le mieux possible à l'architecture et à l'harmonie du bourg pour répondre aux critères relevés dans l'Etude « Cœur de Village » établie par le CAUE et correspondant aux recommandations des ABF, consultés au préalable.

C'est une grande satisfaction pour le Maire de REILHAC, son Conseil Municipal et Jacques MARKARIAN d'avoir pu rassembler 10 communes pour participer à cette difficile entreprise qui n'a pu aboutir que grâce à l'appui sans faille de l'Etat et du Conseil Général.

Outre, les besoins existants et réels pour nos aînés, cet établissement de 68 lits va générer la création de nombreux emplois et participer au développement économique du Bassin d'Aurillac.

Je n'en dirai pas davantage, laissons le soin à Jacques MARKARIAN, de développer plus en détails.

Comme vous pourrez le constater, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Reilhac est une commune dynamique; ambitieuse, ouverte sur l'avenir, grâce au travail persévérant de ses élus, de son personnel mais aussi à la richesse de son milieu associatif et du soutien des Reilhacoises et des Reilhacois.

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Je tiens une nouvelle fois à vous dire combien nous apprécions votre présence



à nos côtés aujourd'hui. Elle est le signe de l'intérêt que vous portez au développement des petites communes du département, elle témoigne de la considération dont vous faite preuve à l'égard de tous ceux qui y vivent.

Merci.



du Conseil Général, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui et dont la présence témoigne de l'importance qu'accorde l'institution qu'il préside, au développement des communes de notre beau département.

Je n'oublierai pas non plus la CABA représentée aujourd'hui par Roger DESTANNES qui a travaillé en coordination avec l'entreprise EUROVIA pendant 5 semaines pour un montant de 15 425 €.

Je l'oublierai d'autant moins que nous ne pouvons qu'être favorables au développement des projets intercommunaux parce qu'il est évidemment plus facile de monter un projet en se regroupant.

Au total, c'est un financement en subvention de près de 50 % du montant total H.T.

Merci également à EDF et France Télécom qui ont dû intervenir.

Prévu initialement en deux tranches, cet important chantier a pu être réalisé en 4 mois et s'il a occasionné quelques nuisances aux Reilhacois et surtout aux riverains, leur patience est enfin récompensée et je les remercie de leur compréhension.

La réhabilitation de notre centre ancien que nous inaugurons aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, est exemplaire parce qu'elle associe la rénovation du patrimoine de notre village avec l'amélioration constante du cadre de vie de ses habitants.

Le Conseil Municipal et moi-même, nous sommes fiers que Reilhac s'enrichisse de cette superbe réalisation : elle démontre notre volonté de consacrer un effort important à la préservation de l'hé-

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

C'est ... l'association



... Des services

UN ACCUEIL dans votre mairie

Garantissant un service public de proximité.

Un relais Assis

Tél: 06

Animé par un animateur
Espace de jeu et lieu de
Lieu d'animation et de rencontres
elles et a

Des centres de loisirs sans hébergement pour les 3/15 ans.

Février et Pâques
Regroupement des centres de loisirs

Eté
Gestion et coordination des 4 centres de loisirs de CRANDELLES, JUSSAC,
MARMANHAC-LAROQUEVIEILLE et NAUCELLES
Minis camps accessible aux 6 communes

Les Mercredis
Centre de loisirs les Mercredis après-midi et les Mercredis libérés toute
la journée pour les 3/12 ans

Le

Une directrice à trois-quarts



Présente à la mairie de Reilhac
04 71 47 24 10

LES ADOS

Des camps et des activités à la journée
pour les 10/18 ans.

Habitants; devenez
Toutes vos propositions

AL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

on de 6 communes



ur les habitants

nces Maternelles

64 51 58

teur professionnel
alisation pour les enfants.
les Assistantes Maternelles entre
es parents

L'ACCOMPAGNEMENT à LA SCOLARITE

Une aide pour vos enfants en dehors du temps de l'école...

sonnel

emps et un animateur à mi-temps



Présent à la mairie de Jussac
04 71 46 65 44

DES ATELIERS pour ADULTES...

Un atelier CUISINE une fois par mois le mercredi après-midi de 14h00
à 18h00 à Reilhac... animé par des bénévoles

Des **séances de Cinéma** gratuites dans toute la commune

eur du Centre Social
s sont les bienvenues

Année Scolaire 2005 - 2006

Cette année encore l'APE a financé de nombreuses activités : Arts plastiques (25 enfants) tous les samedis matin grâce à l'implication exemplaire du bureau des parents d'élèves, poney à Jussac, piscine, Jeunesse Musicales de France, visite de la caserne des pompiers, patinoire et regroupements sportifs avec l'USEP.

Le traditionnel quine a eu lieu en novembre et a réuni de nombreux parents d'élèves et enfants de la commune dans une ambiance chaleureuse.

A Noël, les enfants de l'école ont eu la joie de voir arriver le Père Noël, après le repas de Noël financé par la municipalité.

En janvier, l'APE a organisé la dégustation de la galette des rois suivie d'une bourse aux jouets où de nombreux parents, enfants et élus étaient présents.



Nous avons fêté Carnaval en déguisant nos chérubins qui ont brûlé Monsieur Carmantran.

La soirée s'est terminée par un repas concocté par le Comité des Fêtes que nous remercions vivement.

Le concours de belote a connu un franc succès et a permis de participer au financement des activités de l'école.

Nous remercions les habitants de Reilhac, pour leur accueil le 1er mai pour la distribution du muguet.

Quant aux voyages scolaires, les enfants de petite section de maternelle ont passé une journée à l'étang de Marfond. Les élèves de moyenne et grande section de maternelle, ainsi que ceux du CP et du CE1 sont partis à la découverte du « Parc aventures » au Super-Lioran. Enfin, les classes de CE2, CM1 et CM2 ont été au FUTUROSCOPE de POITIERS sur deux jours. Ces voyages ont été possible grâce à la participation financière de l'APE, des parents et de la Municipalité que nous remercions.



Les enfants de l'école ont présenté leur spectacle en avant-première de la fête de l'École au Théâtre d'Aurillac dans le cadre du festival d'expression Infantile organisé par la FAL.

Fin Juin, a été inaugurée la fresque réalisée par les enfants lors des ateliers arts plastiques sous la houlette de Serge JACQUEMARD (voir photo dernière page du bulletin) sur le thème de NEMO à laquelle étaient conviés les enfants, les parents et la municipalité qui se sont retrouvés autour d'un pot offert par l'A.P.E.

Pour clôturer l'année scolaire, chaque classe a présenté un spectacle au public venu nombreux. La journée s'est terminée par un repas convivial (grillades, frites et glaces). Le repas était offert aux enfants de l'École par l'A.P.E.

Nous remercions les parents, les membres de l'APE, bénévoles, enseignants et élus pour leur participation, ce qui a permis aux enfants de profiter d'expériences éducatives innovantes.

Le Bureau.

Départ de Renée SALLES

Renée SALLES ayant occupé les fonctions d'ATSEM depuis 1er Octobre 1973 a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2005. Malgré son départ discret, c'est lors de la fête de l'école que les enfants et les membres de l'APE ont tenu à lui manifester tous leurs remerciements pour le travail accompli pendant toutes ces années mais aussi toute leur amitié. Compétences et dévouement ont animé tout au long de sa carrière Madame SALLES. Jean-Pierre PICARD et son Conseil Municipal s'associent à cet au revoir en lui souhaitant une bonne et longue retraite bien méritée.

A. F.



Bureau de l'Amicale (Année scolaire 2005/2006)

Président : Laurent BEGUET

Vice Présidents :

- Marie-Christine BATAILLE

- Bernard LAVEISSIERE

Trésorier : Gérard COMBELLES

Trésorier Adjoint : Philippe ANDRIEU

Secrétaire : Virginie ALIDIÈRES

Secrétaire Adjointe : Cathy LACOSTE

Membres :

- Serge BEGUET

- Alexandre BONNET

- Emmanuelle GROS

- Geneviève MONTOURCY

- Sophie PEDRAZZANI

Ecole

VIE SCOLAIRE

L'année scolaire 2005/2006 a débuté avec encore cette année une augmentation des effectifs avec 75 élèves inscrits et présents pour 4 classes dont 1 à mi temps et 2 nouvelles enseignantes Mme RAGEY en maternelle et Mme VIDAL en cycle 3. La classe de petites sections première et deuxième année est assurée par une enseignante à mi-temps le matin et l'après midi la maîtresse des moyens et des grands les accueille après la sieste. Cette année encore les CM1 et CM2 suivront un enseignement de l'anglais par une enseignante extérieure à l'école et la nouveauté est que les CE1 et CE2 auront aussi une initiation à l'anglais faite par Mme Bonis.

Tout au long de cette année, les élèves de Reilhac se familiariseront avec la littérature des contes merveilleux et sur les différentes méthodes d'illustration d'albums de jeunesse.

Les élèves finaliseront leur travail par l'écriture et l'illustration d'un conte.

Les enfants de l'école ont pu participer à de

nombreuses activités en ce début d'année telles que la patinoire, l'athlétisme, exposition etc....

AMENAGEMENT DE L'ECOLE

En ce qui concerne l'aménagement de l'école, des travaux ont été réalisés cet été par la mairie. Ainsi les 2 classes maternelles se sont installées à l'étage et celle des moyens et des grands a été entièrement refaite.

L'escalier qui mène à la cour de récréation et à la garderie a été sécurisé et les enfants peuvent désormais prendre leur repas de midi dans une salle de restaurant réaménagée spécialement

AU REVOIR

Renée SALLES, notre ATSEM de maternelle depuis le 1er octobre 1973, est partie pour une retraite bien méritée. Elle nous manque beaucoup mais vient nous faire coucou heureusement de temps en temps.

La Directrice, Valérie BONIS

Effectifs 2005/2006

CM2 6

CM1 7 Mme VIDAL Marie Pierre

CE2 8

Soit 21 élèves

CE1 7 Mme BONIS Valérie

CP 7

Soit 14 élèves

GS 12

MS 7 Mme DUCHEIX Chantal

Mme LAJARRIGE Claudine, ATSEM

Soit 19 élèves

PS2 14 Mme RAGEY Bénédicte

PS1 6 Mme GERMAIN Cathy, ATSEM

Soient 20 élèves

Horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8H30- 11H30 / 13H30-16H30

Mercredi :

8H30- 11H30 et 1 mercredi sur 3 libéré.



Le Tilleul Reilhacois



Cette saison 2004, la 17ème pour notre Club, a vu ses effectifs se maintenir avec 35 licenciés.

Tous ne prennent pas la licence pour participer à tous les concours officiels ou divers championnats, mais juste pour se retrouver entre amis dans une association ou l'on se sent un peu en famille.

Notre Club a participé aux divers championnats départementaux, deux joueurs perdant en quart de finale du championnat entreprise à MAURIAC. On a aussi engagé

deux équipes en Coupe du Cantal avec divers succès, une perdante en 8ème de finale contre MAURS d'un seul point. Dommage ! Mais, comme disait le Baron Pierre de COUBERTIN :

« L'important c'est de participer. »

A la Salle Polyvalente municipale, nous avons organisé 3 concours de belote.

Une seule ombre noire au tableau, les concours internes que nous avons programmé n'ont pu tous avoir lieu pour diverses raisons : un seul a eu lieu au Boulodrome d'AURILLAC, un annulé à cause de la météo, les deux autres car le planning de la salle polyvalente ne le permettait pas.

A l'aube de cette nouvelle saison qui voit la venue de nouveaux licenciés à qui nous souhaitons La Bienvenue, nous vous donnons rendez-vous :

- pour les divers concours internes qui sont ouverts à TOUS, licenciés et habitants de la commune (des affiches seront mises

pour les dates au siège « Café GAMEL », au Foyer et à « Brousse »),

- aux concours de belote (les vendredi 17 février et vendredi 14 avril)

- et au feu de la Saint-Jean le 24 juin 2006.

Tous les membres du bureau et tous les licenciés souhaitent à tous les habitants de notre Commune nos vœux de bonheur pour 2006.

Le Président, Michel LARION

Composition du bureau

Président :

Mr LARION Jean-Michel

Président d'honneur :

Mr PICARD Jean-Pierre

Vice-Président :

Mr SAUTAREL Bernard

Secrétaire :

Melle RAFFY Sophie

Secrétaire adjoint :

Mr CHARBONNEL Didier

Trésorière :

Mme LARION Martin

Anciens Combattants

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC



8 mai

L'Association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants ainsi qu'à la Fédération des Combattants et Prisonniers de Guerre tant sur la plan national que départemental.

Les activités de l'Association sont le **8 mai** et le **11 novembre** où nous invitons les Autorités des deux Communes, les Anciens Combattants, les Veuves et la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire des soldats et victimes morts pour la patrie.

Cette année, le 8 mai 2005 a connu comme tous les ans une bonne participation à la cérémonie du Monument aux Morts, ainsi qu'au vin d'honneur

offert par les Anciens Combattants au Café GAMEL à REILHAC.

Le 11 novembre 2005, après un dépôt de gerbe au monument aux morts de REILHAC, une messe avait lieu à NAUCELLES, puis un dépôt de gerbe au monument aux morts de NAUCELLES suivit d'un vin d'honneur au Café FERES à NAUCELLES.

A 13h00, le repas de l'amitié nous a été servi au restaurant scolaire de NAUCELLES que nous pouvons qualifier de trois étoiles par la délicieux repas que nous avez mijoté les cuisinières, quelles en soient vivement remerciées. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance fraternelle et conviviale.

Merci à Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour leur présence à toutes les cérémonies, mais aussi à la Directrice de l'Ecole et aux enfants pour leur participation au monument aux morts.

A Noël, un colis a été attribué à ceux et celles qui, pour raison de santé, n'ont pu assister au repas.

Le Président
Louis PEYRAT

Composition du bureau

Président actif :
Louis Peyrat

Président d'honneur :
Géraud Gervaux

Vice-Président :
Marius Rigal
René Teulière

Trésorier :
Louis Faugère

Secrétaire :
Noël Bruel

Porte Drapeau
Marius Rigal
Jean-Baptiste Vaurs



11 novembre

LA QUILLE REILHACOISE



Durant cette année, le Club n'a organisé qu'un seul concours qui a eu lieu lors de la Fête Communale.

Voyant le manque d'enthousiasme de chacun et le désintérêt porté à ce jeu, les Membres du Bureau 2005 ont décidé de se retirer.

A ce jour, le Club est en sommeil et attend des repreneurs.

Je me suis consacré au jeu de quille à l'image de nos aînés qui ont monté ce Club. Je regrette qu'il ne puisse se perpétuer.

Le Président du Club
Jean BARRIERE

Comité des Fêtes



Par rapport aux années précédentes, 2005 fût une année relativement allégée en manifestations.

La première fût le concours de belote au mois de janvier, qui a rassemblé une cinquantaine d'équipes.

En février 2005, en collaboration avec l'APE, petits et grands se sont retrouvés autour d'un repas (moules/frites) organisé par les membres du Comité des Fêtes.

En mai 2005, pour le Marché de Pays, l'innovation était au rendez-vous avec un repas (cochon de lait à la broche) ; repas qui a permis de rassembler une soixantaine de personnes, dans une ambiance fort sympathique. Nous remercions tous les commerçants qui ont contribué à cette agréable journée.

Puis, début août, le beau temps étant au rendez-vous, les trois jours de Fête furent très réussis. Merci aux sponsors et Reilhacois pour leur participation (financière et physique) à chacune des attractions.

La pétanque du vendredi soir et du samedi après-midi ont rassemblé, une nouvelle fois, une centaine d'équipes et bravo particulièrement à Michel LACASSAGNE, qui maîtrise parfaitement l'organisation et le déroulement des parties.

Après la retraite aux flambeaux, les adolescents se sont éclatés pour la soirée « mousse en fête » avec SONO CENTRE.

Merci à Cédric GRELON qui nous a offert (en avant-goût du spectacle pyrotechnique du dimanche soir), un petit, mais beau feu d'artifice.

Le dimanche, les activités ont repris à 16 h 00, avec un spectacle pour enfants (MISS LULU et LES ZEBOUEURS).

Après l'apéritif, « La Bande à Bazil » a continué son animation dans la cour de l'Ecole, pour le repas traditionnel (cuisse de bœuf à la broche) qui, cette année encore, a réuni quelques 350 personnes ! Puis la soirée s'est terminée sur la place de la mairie par un spectacle de tahitiens, un splendide feu d'artifice (tiré avec brijo par notre ami Didier CHARBONNEL) et un bal musette animé par « Sanphima Musette ».

Le Comité des Fêtes avait misé gros cette année 2005, pour offrir à la population Reilhacoise un spectacle musical et pyrotechnique qui sort de l'ordinaire. Les applaudissements et l'émerveillement des spectateurs furent une preuve incontestable de la réussite de ce défi.

Participation, joie et bonheur de chacun sont une belle récompense pour ces membres du Comité des Fêtes qui oeuvrent toute l'année afin d'apporter toujours plus en animations !



Michel TOURDE et son équipe de bénévoles renouvellent leurs remerciements aux sponsors, employés municipaux, Reilhacois et Reilhacoises, pour leur aide précieuse à la réussite de notre Fête patronale à tous !

PS : Certains membres étant démissionnaires à l'assemblée générale, nous invitons toute personne intéressée pour venir rejoindre l'équipe restante, à se faire connaître à la Mairie ou auprès de l'Adjoint aux Associations, Mr LABERTRANDIE Maurice, et ce, tout au long de l'année.

Michel TOURDE
Et toute son équipe



Dernière minute :

Un nouveau bureau pour le Comité des Fêtes

Suite à la cessation de fonctions du Président Michel TOURDES, pour des raisons personnelles, a préféré prendre un peu de recul ainsi que quelques membres du bureau.

Durant quelques années, Michel a su dynamiser le Comité des Fêtes, et donner aux habitants de REILHAC, à l'occasion de la Fête, et autres circonstances, de bons moments de joie, de plaisir pour les yeux, et de développer aussi des liens de convivialité pour tous. Merci Michel !

Il laisse la place sur un « splendide feu d'artifice » et nous le remercions vivement ainsi que tous ceux qui l'ont entouré avec efficacité empreints de l'esprit de bénévolat. Au cours de son Assemblée en présence de l'Adjoint à l'Animation, Maurice LABERTRANDIE, le bureau a été renouvelé : A signaler que le Président Serge FOUR, élu au cours de cette réunion n'en est pas à son premier essai, car Michel lui avait succédé. Ainsi, on comprend que les Présidents s'organisent et de temps à autre prennent un peu de repos ...

Bon vent à la nouvelle équipe qui a déjà tracé quelques jalons pour les 4,5 et 6 août 2006.

Composition du bureau

Président :

Mr FOUR Serge

Vices Présidents :

Mr LABERTRANDIE Maurice

Mr MAZET Pascal

Secrétaire :

Melle JUILLARD Chantal

Secrétaire Adjointe :

Melle DELPONT Sylvie

Trésorière :

Melle BAGE Sandra

Trésorier Adjoint :

Mr MIGINIAC Jean-Yves



Le nouveau bureau, sous le regard satisfait de l'Adjoint à l'Animation, Maurice LABERTRANDIE.

A.C.C.A. - Les amis de Broussette - Gym

ACCA



C'est avec une grande tristesse et une grande émotion que le samedi 2 juillet, jour de la Fête du Pain de Reilhaguet, quelques jours après sa réélection de secrétaire de l'A.C.C.A. de REILHAC, poste qu'il occupait depuis 1983, nous apprenions la disparition brutale de Michel SOUBRIER, à l'âge de 54 ans.

Il a été garde chasse particulier à la Commune de REILHAC de 1976 à 1983. Il était également Délégué Départemental du Club National des Bécassiers.

Rien ne laissait supposer un tel drame tellement Michel, débordant d'activité, aimant la vie, donnait l'impression de posséder une santé enviable. Son dévouement et sa générosité l'avaient fait apprécier de tous ceux qui le côtoyaient.

De plus, à force de le fréquenter dans ses différentes fonctions, nous avons noué des liens d'Amitié solides. La Chasse était sa passion ; il la pratiquait avec une éthique et une philosophie digne de chasseurs responsables.

La soudaineté et la cause de sa disparition nous rappellent que nous sommes bien peu de choses, à la merci de la cruauté du destin.

Adieu Michel, ton souvenir sera toujours présent dans nos cœurs.

En fin d'année, la disparition brutale de Philippe BOULDOYRE est venue à nouveau endeuiller notre Société de Chasse.

A toutes ces Familles durement touchées, nous renouvelons toute notre amitié et notre compassion.

Mais la vie continue...

Suite à la loi de juillet 2000, les 260 A.C.C.A. du Cantal se devaient de se réunir en Assemblée Générale avant le 30 juin 2005 avec à l'ordre du jour :

- l'adoption d'un nouveau statut,
- l'adoption d'un nouveau règlement intérieur,
- l'adoption d'un nouveau règlement de chasse et élection d'un Conseil d'Administration et d'un nouveau bureau.

Cette Assemblée Générale s'est déroulée le 24 juin.

Composition du Conseil d'Administration

Président :

Mr PICARD Jean-Pierre

Vice -Président :

Mr SERONIE Jean-Pierre

Secrétaire :

Mr SOUBRIER Michel

Secrétaire Adjoint :

Mr MIZERMONT Jacques

Trésorier :

Mr GOUBERT Jean

Trésorier Adjoint :

Mr COULON Jean

Autres membres :

Mr LABERTRANDIE Marcel

Mr AMBERT Christian

Mr FRUQUIERE Michel

Mr CALVET Stéphane

Cette saison de chasse ne restera pas dans nos mémoires comme un grand cru.

Le plan de chasse de 12 chevreuils a été réalisé. Une partie des animaux prélevés a été distribuée aux exploitants agricoles de REILHAC, l'autre a été dégustée pour le traditionnel banquet qui s'est déroulé le samedi 19 février. Les achats de gibier s'élèvent à 4 490.00 euros pour la saison 2004-2005.

Merci à tous les agriculteurs de la Commune qui nous accueillent sur le terrain et aux bénévoles pour leur participation fidèle et dévouée.

Le bureau

Les amis de Broussette

Notre Association se retrouve une fois par an autour d'un repas champêtre qui s'est déroulé l'année passée le 11 septembre 2005 dans la bonne humeur, la simplicité, la joie et l'entraide de tous.

Les appréciations et félicitations des « Amis de Broussette » ne faisant aucun doute, le Président Thierry FONTANILLE souhaite renouveler ce repas à cette même époque de l'année, où les habitants de BROUSSE peuvent se rendre disponibles et avec la chance d'avoir une météo encore clémente.

*Le Président,
Thierry FONTANILLE*



GYM

Pour cette 4ème année d'existence, nous avons vu arriver de nouveaux adhérents : le club en compte 42.

Nos cours se passent toujours à la Salle Polyvalente les lundis matins de 9h30 à 10h30 pour les seniors, et les vendredis soirs de 20h30 à 21h30 pour les adultes. Durant nos séances de gym, nous utilisons des steps, des élastiques, des bâtons, des ballons etc...

Nos cours sont conviviaux et accessibles à toutes et à tous. Il est toujours possible de nous rejoindre durant l'année.

Nous remercions l'équipe municipale pour son soutien et leur adressons nos meilleurs vœux ainsi qu'à tous les habitants de la commune.

*La Présidente
Nathalie BROUSSE*

Football Club Reilhacois

Pour l'ensemble de notre club la saison 2004-2005 aura été riche en satisfactions avec en point d'orgue l'accession de l'équipe fanion au niveau supérieur, à savoir la Promotion.

Ce succès a de plus été couronné par le titre de champion du cantal de 1ère division. Remarquable également a été le très beau parcours réalisé par nos féminines.

Le club a su présenter une fois encore 4 formations en compétition tout au long de la saison, trois en seniors masculins auquel s'ajoute l'équipe féminine, ce qui représente tout de même une belle réussite de voir évoluer 60 jeunes chaque week-end pour notre commune. Au-delà des résultats sportifs cette réussite n'a été possible que grâce à un investissement de chacun des licenciés, joueurs, joueuses mais plus encore d'une équipe de dirigeants unis, volontaires, animés d'un esprit de bénévolat associatif remarquable.

En termes de résultats sportifs on peut saluer le bon travail réalisé par l'entraîneur du club, marc TOUZY, car outre le brillant parcours de la formation fanion en championnat, celle-ci est parvenue jusqu'aux _ de finale de la coupe Combourieu et ce pour une première dans l'histoire du club. En championnat la formation 2 n'a pas réalisé son objectif à savoir l'accession en seconde division au terme d'une saison quelque peu décevante, elle s'est cependant qualifiée également jusqu'au stade des quarts de finale de la coupe des Réserves. La formation 3 a évolué en 4ème division avec malheureusement trop peu d'équipes composant un championnat peu attractif. Pour ne pas être en reste l'équipe féminine s'est classée à une très belle 2ème place de son critérium féminin, échouant malheureusement en finale de la coupe du Cantal et enfin se qualifiant pour la 1ère fois dans le cadre du challenge de France féminine (équivalent à la coupe de France chez les hommes) échouant face au club de Landouge (D2). Tous ses bons résultats sont un témoignage éloquent de réels progrès réalisés par ce groupe et il restera néanmoins à nos demoiselles que de bons souvenirs d'une bien belle saison sportive.

En ce début de saison 2005-2006 les attentes avouées de l'équipe dirigeante et des responsables sportifs sont, dans un premier temps, que l'équipe fanion fasse bonne figure dans une compétition bien plus relevée mais qui justifierait ainsi la promotion obtenue et confirmerait la progression sportive de l'ensemble du groupe. Dans cet objectif d'évolution de niveau sportif l'on souhaite l'accession de l'équipe réserve afin de se rapprocher au plus près du groupe fanion afin de pérenniser le Club sur l'une des toutes premières marches du football cantalien. Souhaitons à la formation 3 de prendre du plaisir à jouer entre copains et ce dans une certaine convivialité. Enfin on est en droit d'attendre de l'équipe féminine une confirmation, au vu de l'exercice précédent, en lorgnant toujours vers le haut du championnat.



Equipe fanion championne du Cantal 1ère division saison 2004-2005 à l'issue de la finale victorieuse le 12.06.05 à Arpajon.



Equipe féminine Finaliste de la coupe du Cantal le 18 juin 2005



Membres du bureau et élus municipaux lors de l'Assemblée Générale du F.C.R. le 18 juin 2005.

Sur le plan des structures matérielles le club et la municipalité ont conclu un partenariat dans un souci d'améliorer l'état de la pelouse (décompactage – apport de sable – regarnissage – engrais et arrosage) en élaborant un planning d'entretien annuel pour la surface de jeu. Espérons seulement que les intempéries nous soient propices pour obtenir un bon résultat escompté.

Les derniers mots s'adresseront à tous nos fidèles partenaires, artisans, commerçants et amis du club pour les remercier du soutien qu'ils nous manifestent. Il en va de même envers la population reilhacoise auprès de laquelle nous avons reçu dernièrement un accueil très chaleureux lors de la présentation du traditionnel calendrier. Toutes ces aides sont appréciées à leur juste valeur par toute l'équipe dirigeante et permettent ainsi de développer les initiatives réalisées par le club.

Entente de la Vallée de l'Authre – (E.V.A.)

Tout se déroule pour le mieux pour nos jeunes footballeurs évoluant sous la bannière de l'Entente. Les responsables des 5 clubs ont fait en sorte que tous les ingrédients soient réunis dans le seul but que chacun puisse s'épanouir dans la pratique de son sport favori en ayant toujours à

l'esprit trois maîtres mots « plaisir, enthousiasme et respect ».

Si l'enjeu des victoires vient naturellement dans le cœur de nos jeunes footballeurs, il n'en est pas l'objectif essentiel pour tous les responsables. Il en est pour preuve les diverses manifestations organisées tout au long de la saison et qui ont pour but de resserrer les liens qui unissent toute l'Ecole de foot. On peut noter au fil des mois, passage du père Noël pour les débutants, galette des Rois pour tous, remise de survêtements et kways à l'ensemble des licenciés, organisation du tournoi Futsal poussins-benjamins et repas de fin saison sont autant d'activités programmées.

Tout le remarquable travail réalisé à ce jour par les responsables de l'Entente a été reconnu et récompensé par les instances de la Fédération Française de Football en ce début de saison.

En effet les structures mises en place ces dernières saisons et l'obtention de divers diplômes d'éducateur par les responsables sportifs ont permis à notre Entente de décrocher le Label Ecole de foot décerné par la Fédération. Voilà une formidable reconnaissance pour l'ensemble de nos bénévoles.

On ne pourrait terminer nos propos sans adresser un grand merci à nos nombreux partenaires pour leur précieux soutien manifesté tout au long de la saison envers la jeunesse locale.

Pour conclure on ne peut que souhaiter longue vie à ce petit monde du ballon rond.

**Le Président,
Serge LEYBROS**



Groupe 13 ans (2ème année) auteur d'une belle saison 2004-2005 et vainqueurs de 3 tournois plus une place de finaliste pour 4 participations au printemps 2005.



Remise, par le président du district du Cantal de football, d'une paire de chaussures à chacun des joueurs du groupe 15 ans (janvier 2005 à Naucelles) en regard du bon comportement sportif observé sur l'ensemble de la saison.

Associations

FÊTE DU PAIN

Journée de fête à Reilhaguet, ne chercher pas, c'était la « Fête du Pain » !

Organisée par l'Association des Chasseurs le 3 juillet 2005, les visiteurs encore une fois étaient très nombreux. Ils ont pu admirer la mise au four de la pâte à pain et des pâtisseries par des « spécialistes », pour qui la « chauffe » et le maniement de la « pelle à enfourner » n'ont plus de secrets.

Le four à pain s'est bien comporté a-t-on pu entendre de ci et de là !

Pour compléter tout cela, un repas excellent a attiré de nombreux adeptes, où pain cuit selon la vraie tradition et pâtisseries ont accompagné le « Cochon de lait » à la broche. Un vrai délice...

A bientôt pour la prochaine...

Une remarque s'impose : tous les pains et pâtisseries ont été pris d'assaut par les visiteurs !

Les organisateurs étaient fatigués mais heureux !

A. F.



Club des Aînés NAUCELLES-REILHAC



Cette année 2005 a été bien remplie. Nous avons eu 3 sorties : 2 au printemps et 1 à l'automne :

- le 28 avril à SERVAYRIE à MOURET, visite du château.
- le 9 juin, LES EYZIES en Dordogne, visite de la grotte du Grand Roc, repas au restaurant « Logerie Basse », promenade en gabare sur la Dordogne l'après-midi.
- le 29 septembre à SENERGUES en Aveyron : spectacle après le repas.

13 goûters ont eu lieu alternativement sur les deux Communes : NAUCELLES et REILHAC.

Mr CLAVEYROLLE Lucien a reçu une médaille par la Fédération des Aînés Ruraux au mois de mars, pour les bons services du Club et son ancienneté.

Le 12 mai, journée de la forme : marche sur un parcours de REILHAC, pétanque, belote et divers jeux étaient au programme.

Le 26 mai : Fête des mères et pères.

Vente de pâtisseries lors des fêtes de NAUCELLES et de REILHAC. Le Club remercie toutes les personnes qui ont participé à ces manifestations : Dons, Ventes et Achats.

Du 6 au 10 septembre : Voyage en Espagne pour quelques adhérents.

Le 13 octobre : Repas Seniors avec présentation le matin de divers objets. Repas. Un quine a eu lieu l'après-midi.

Le 10 novembre : Repas à NAUCELLES.

Le 8 décembre a eu lieu l'assemblée générale et le renouvellement du bureau.

Le 15 décembre : Repas de fin d'année qui a eu lieu au restaurant « Le Garric » à AURILLAC.

Le Club serait heureux que de nouveaux adhérents se manifestent à partir de 55 ans ; ils seront les bienvenus.

Le Président, Mr ISSIOT Michel
La Secrétaire, Mme VEYLET Louise

CLUB CANIN CANTALIEN

UN BILAN POSITIF POUR 2005

Du haut de ses quarante adhérents, le Club Canin est heureux de vous souhaiter une bonne année 2006.

Le Club a profité de cette année pour faire une cure de jouvence, en rénovant les deux rings, une nouvelle clôture, une nouvelle peinture des portails. La cabane principale a été entièrement repeinte. Un portail neuf a été installé à l'entrée.

Au niveau des événements purement cynophile, le concours annuel de ring du mois de septembre s'est très bien déroulé et ce fût l'occasion de voir le travail de l'année bien récompensé.

Le Club, c'est non seulement l'éducation cani-

ne mais aussi une équipe d'amis, et de ce fait, il y a eu plusieurs randonnées dominicales.

Une quinzaine d'entre nous rentre tout juste d'un voyage en Tunisie.

POUR 2006

Les entraînements hebdomadaires ont repris. Ils se déroulent les mercredis et samedis.

Pour tout renseignements, contactez le Président André DANCIE au 04.71.47.27.48

Le troisième week-end de septembre verra se dérouler le concours de ring. Cette année, il y aura une nouveauté : en effet, le Club recevra en même temps un concours d'obéissance. Nous vous attendons nombreux.

C. COMBELLE



Vallée des Poètes

La Vallée d'Authre veut faire parler d'elle

Trois rendez-vous en préparation pour 2006

La Vallée de l'Authre fut baptisée *Vallée des poètes* par Gandilhon Gens d'Armes en 1944, lors de son installation à Vercuères. Sans doute en raison du grand nombre de poètes nés ou accueillis dans cette vallée. L'association *L'Authre vallée des poètes*, née en 2003 d'une volonté de mettre en valeur ce patrimoine poétique local, regroupe huit communes de la vallée : Laroquevieille, Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles, Ytrac et Saint-Paul des Landes. Elle a pour objet la valorisation du patrimoine culturel, l'organisation de manifestations et une vocation pédagogique. L'association a lancé deux concours, l'un pour la création d'un logo, l'autre de création de poésie auxquels une cinquantaine de personnes ont répondu. Forte de ce succès elle a réfléchi à un projet de manifestations qui mettraient en lumière la vallée et la poésie.

Le 14 octobre dernier, elle a organisé un premier rendez-vous original, un itinéraire poétique au château de Sedaiges à Marmanhac. Organisé en 1 mois avec le concours des propriétaires, d'une vingtaine de bénévoles, des municipalités, de *Sirventés* et d'artistes professionnels, (Jean-François Guédy, Philippe Malassagne et Terèsa Canet), cette soirée a regroupé 120 personnes qui ont découvert le plaisir d'entendre et de vivre la poésie dans un cadre magnifique. Plaisir de la parole, des

émotions partagées, de la chaleur des rencontres. C'est autour d'une soupe que les convives furent accueillis et autour d'un buffet qu'ils échangèrent avant de se quitter. Entre temps, ils avaient pu goûter aux belles paroles d'Emile Verhaeren, du poète yracois Julien Galéry, de Garcia Llorca et de bien d'autres...

En 2006, l'association prépare de **nouveaux rendez-vous** dans toute la vallée.

Associant auteurs et artistes professionnels, poètes amateurs, médiathèques et écoles, ces manifestations seront l'occasion de mettre en exergue de nombreux lieux liés à la rivière, à l'eau, à l'histoire du territoire et de ses habitants. Elle se donne pour but de faire voyager, échanger et se rencontrer habitants et visiteurs de la Vallée de l'Authre, *De l'un a l'Autra*. Elle proposera, **lors de trois moments forts dans l'année**, un cheminement festif en cascades poétiques, de commune en commune, de béal en moulin, de marché en étal, de jour et de nuit.

Premier rendez-vous, du 20 au 24 mars, avec les **Revelhets de l'Authre**, chaque soir, de maison en maison, dans les villages qui se porteront candidats, amateurs et professionnels iront porter la poésie aux habitants. Un grand **banquet** festif et poétique, mis en scène, clôturera la semaine le **samedi 25 mars** au soir.

Deuxième rendez-vous, en juillet, une **randonnée** pédestre nocturne en l'honneur des poètes de la vallée.

Troisième rendez-vous, un **carrousel poétique** dans le village de la vallée qui se portera candidat au mois d'**octobre**. Le public assistera à des spectacles de poésie chez l'habitant.

Tous ces moments, très conviviaux, seront l'occasion de



rencontres entre public, artistes professionnels et poètes de la vallée. Attention ! Au détour, dans des lieux inattendus, les poètes pourraient bien vous surprendre et vous embarquer dans leur imaginaire...

En fonction de l'investissement de chacun, des souhaits de tous les partenaires impliqués d'autres actions pourront voir le jour : conférences, joutes poétiques, expositions, ateliers d'écriture, résidences d'artistes... L'objectif est de mobiliser le maximum de monde pour que 2007 puisse accueillir plus de spectacles et d'animations, et que l'Authre soit connue et reconnue comme une vallée vivante et accueillante...

Le Bureau



Associations communales

À qui s'adresser ?

GYM

Présidente : Mme BROUSSE Nathalie
04.71.47.24.61
Secrétaire : Mme LESCURE Monique
Trésorière : Mme OLMI Nathalie

A.P.E.

Président : Mr BEGUET Laurent
04.71.47.20.51
Secrétaire : Mme BRUEL Christine
Trésorier : Mr COMBELLE Gérard

COMITE DES FÊTES

Président : Mr FOUR Serge
04.71.47.23.97
Secrétaire : Melle JUILLARD Chantal
Trésorière : Melle BAGE Sandra

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

Président : Mr LEYBROS Serge
04.71.47.27.85
Secrétaire :
Trésorier : Mr Jean-Claude ACOSTA

FOOTBALL ENTENTE VALLÉE DE L'AUTHERE (jeunes)

Président : Mr JUILARD Alain
04.71.46.69.35
Secrétaire : Mr BONNET Bruno
Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel
04.71.47.26.48
Secrétaire : Melle RAFFY Sophie
Trésorière : Mme LARION Martine

LA QUILLE REILHACOISE

Président : Mr BARRIERE Jean
04.71.47.26.23
Secrétaire : Mr DELSEYRIES Michel
Trésorier : Mr BARRIERE Daniel

A.C.C.A.

Président : Mr PICARD Jean-Pierre
04.71.47.21.36
Trésorier : Mr GOUBERT Jean

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE André
04.71.47.27.48
Secrétaire :
Trésorier :

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry
04.71.47.21.27
Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle
Trésorier : Mr MAZET Pascal

CLUB DES AÎNÉS

Président : Mr ISSIOT Michel
04.71.63.77.94
Secrétaire : Mme VEYLET Louise
Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr PEYRAT Louis
04.71.47.23.41
Secrétaire : Mr BRUEL Noël
Trésorier : Mr FAUGERE Louis

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGÉRIE

Président : Roger PEYRAT
04.71.46.65.45
Secrétaire : André JULHE
Trésorier : Pierre BELAUBRE

 **FORCLUM**
MASSIF CENTRAL
LAVIGNE

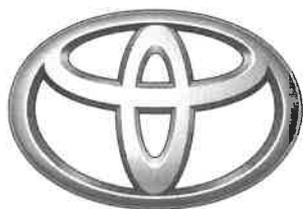
Réseaux électriques
Lignes H.T. et B.T.
Postes de transformation
Eclairage public
Lignes télécommunication
Assainissement E.U. et E.P.
Adduction eau potable

ZA Laviaille - 15200 MAURIAC

Tél.: 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

30. rue Jacques Prévert - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 64 56 52 - Fax : 04 71 64 56 79



TOYOTA



«Réparateur agréé»

- Vente neuf et occasion
- Atelier mécanique
- Location véhicules 4 x 4
- Véhicule de courtoisie

**GARANTIE
TOYOTA**

**3
ANS**

OU 100000 KM

SARL ARNAUD

Votre concessionnaire exclusif

Route de Clermont-Ferrand

AURILLAC

Une gamme complète : essence ou turbo diesel "D4-D"

CONSULTEZ-NOUS !

04 71 48 12 31

www.toyota.fr



**EUROVIA
DALA**

AGENCE D'AURILLAC

4, Rue de Boudieu

15000 AURILLAC

Tél. : 04.71.64.58.56

Fax : 04.71.64.24.73

**TRAVAUX PUBLICS - ENROBÉS
AMENAGEMENT DE COURS
DEVIS GRATUITS**



Combes

■ PEINTURES ■ DECORATION ■

Route de Conthe - Aurillac

Tél. 04 71 64 51 11

Fax 04 71 64 02 95

Z.A. Montplain - ST FLOUR

Tél. 04 71 60 46 50

Fax 04 71 60 46 49

28, Galerie St Georges - Figeac

Tél. 05 65 34 14 05

Fax 05 65 34 16 23

Parc des routiers - Rodez

Tél. : 05 65 60 50 50

Fax : 05 65 60 16 16

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver
livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.
GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC



Tél. : 04 71 46 65 14

**Fax répondeur :
04 71 46 69 64**

Bernard Cayros

Listes de mariage

Cadeaux

Arts de la table

Z.A.C. de Sistrières - 47, Avenue Georges Pompidou
Route de Clermont-Ferrand - 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 43 40 60 - Fax : 04 71 64 15 42

Q
E U R
M V A L I
T I O E X S T
C A R A C T E R E
Z L P I J R M
L M E V A
I L U
R



Qui en a. Qui n'en a pas.
Bon. Mauvais.
Inné ou acquis.
La Bruyère en fit un livre.
Ce mot dit le sens des choses.
Signe distinctif, il dit la personnalité,
l'allure, le cachet, la trempe,
la volonté, la résolution.
C'est ce qui nous l'a fait choisir.
Et puis ce mot désigne aussi
la matière première de notre activité...
et les quarante et un symboles
composant notre carré magique...

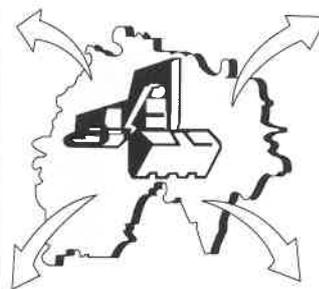
2, rue Monge - BP 224 - 15002 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 05 46 - Fax : 04 71 48 75 45



MANUCENTRE
Vêtements - Pêche - Chasse

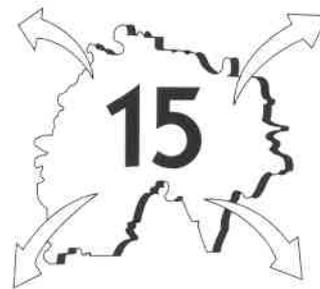
Place de la Gare - B.P. 236
15002 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81
E-mail : manucentre@hotmail.com

Avenue Kennedy - R.N. 89 - 19100 BRIVE
Tél. : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40



sa-TPA

Société Anonyme
de Travaux
Publics et Agricoles



cadac

Coopérative Agricole
Départementale
d'Amendements
Calcaire

Las Plagnes - 15250 REILHAC
Tél. 04 71 47 35 25 - Fax. 04 71 47 28 12

COUVERTURE • ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ



AURITOIT

7, avenue du Garric • Z.A.C. de Baradel

B.P. 334

15003 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

Site : www.auritoit.fr

Ets S. AU. REV.

*Les spécialistes du revêtement
de sols et murs*

Pose PVC, stratifiés, parquets,
moquettes,
systèmes douches...

Tél. : 04 71 63 44 78

Fax : 04 71 63 44 12

Bureaux et magasin :

9 bd de Verdun
15000 AURILLAC

Michel BRUEL

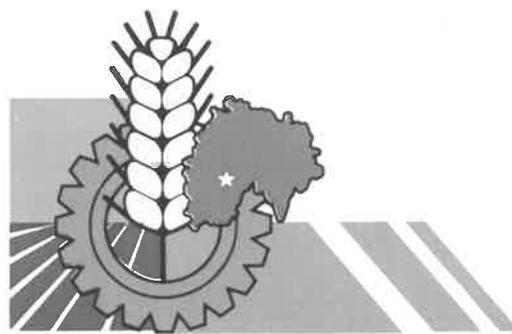
Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



E A C
Equipement Agricole Cantalien
COMBES

Les Quatre-Chemins - 15000 NAUCELLES
☎ 04 71 48 85 85


McCORMICK


CAMP
CENTRE-DISTRIBUTEUR


Evo

AUVERGNE

Carburants

ENTRETIEN
RAMONAGE DE CHAUDIERES
BRÛLEURS

BP SuperFlou

Fuel domestique
Chauffage
Agriculture

A. GARROUSTE
1, av. de Conthe
15000 AURILLAC
04 71 48 44 00



www.auvergne-carburants.fr

MAURIAC : 04 71 63 35 27
MASSIAC : 04 71 23 02 18
MURAT : 04 71 73 20 52
MUR DE BARREZ :
05 65 66 02 38

Ligne A Reilhac

**Laissez-vous
Conduire !**

Staffans

Les solutions de mobilité

04 71 64 54 55

Dépositaire : Tabac-Journaux GAMEL

SAVIGNOL

Albert

*Peinture Papiers peints
Ravalement de façade
Revêtements Sols et Murs*

Z.A de la plaine -
«Les 4 chemins»
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 43 21 17



Décoration d'Extérieur
POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
FERS - TOLES - MATERIAUX
GRAINS - ALIMENTS BETAIL
SABLE - GRAVETTE
*sur place ou livré
sac ou vrac*

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20



TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
· ARTICLES FUNERAIRES
TRANSMISSIONS FLORALES

Au Rocher Fleuri

**5, rue Illzach
15000 Aurillac
Tél. : 04 71 48 09 42
Fax : 04 71 43 29 33**



Groupama

**DONNONS A LA VIE
TOUTES SES CHANCES**

Votre conseiller
JAULHAC CHANTAL
AGENCE VAL d'AUTHRE
A JUSSAC
Lundi, jeudi et samedi matin
de 9H30 à 12 H
04 71 46 61 18

PHOTO EXPRESS

*Vos photos couleur
en 1 heure*

Thierry OLS

18, rue des Carmes - AURILLAC Tél. : 04 71 48 90 53

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>MALBOS John <i>Plombier - Incombes</i> <i>Entretien piscine</i> Téléphone : 04.71.64.08.88</p>	<p>PUYRAIMOND David <i>Technicien Forestier</i> REILHAGUET Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 19, Lotissement des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 04.71.47.21.44</p>
<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.50</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.44</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.26.16</p>
<p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>CONRIÉ SARL <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics</i> <i>Agricoles</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 15250 REILHAC Téléphone : 04.71.47.29.32</p>	<p>Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui participent à la réalisation de ce bulletin. <i>Faites-leur confiance</i></p>

Tiré à 600 exemplaires ce bulletin est distribué dans chaque foyer.

Il retrace la vie de notre commune pour l'année 2005. Merci à toutes les personnes, aux Associations et aux entreprises qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à sa réalisation.

Bonne réception, en espérant qu'il répondra au mieux à votre information.

*l'Adjoint aux Finances et
à la Communication*
André FREYSSINIER



«Frasque 2 m 1/4, 50 m réalisée par les enfants de l'école primaire de Tullnac»

